1 document 1

Union Amicale des Bleus de Bretagne

Secrétaire Général : M. Pierre JOSSE
17, rue Auguste-Comte. — PARIS (VI[e])

Paris 4 Février 1935

Monsieur et cher Camarade,

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien participer aux travaux de l'Assemblée Générale de l'Union Amicale des Bleus de Bretagne qui se tiendra le Samedi 2 Mars 1935, à 18 heures à la Taverne Mirabeau; 42, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris-IX[e].

A l'issue de l'Assemblée aura lieu, dans les salons de l'Etablissement un dîner-conférence sous la présidence de M. Marcel-Henri Jaspar, parlementaire Belge, membre honoraire de notre Association, qui parlera de son récent livre "Ernest Renan et sa République".

Le prix de ce dîner est fixé à 30 fr. tout compris.

Les dames sont particulièrement invitées.

Les adhésions devront être adressées au Secrétaire général avant le 1[er] Mars.

Au cas où vous ne pourriez pas être des nôtres, il vous est recommandé de nous faire parvenir en temps utile votre vote pour le renouvellement du Comité Central dans l'enveloppe ci-jointe.

Veuillez agréer, Monsieur et cher Camarade, l'assurance de mes sentiments les plus amicalement dévoués.

Le Secrétaire Général :

PIERRE JOSSE

11.378

page 1

2

document 2

1re ANNÉE — 1er DÉCEMBRE 1933

BULLETIN

de

l'Union Amicale

des

Bleus de Bretagne

Comité d'Honneur et Comité Central 1933.
Nos deuils.
Obsèques d'Antoine Bott.
L'inauguration de la Pierre du Souvenir.
Compte rendu de la réunions du Comité Central du 15 Octobre 1933.

Siège Social ; 36, rue d'Assas, PARIS (VIe).

page 2

Union Amicle

des

Bleus de Bretagne

(Fondée en 1899)

..... Le but de l'*Union Amicale des Bleus de Bretagne* est de resserrer entre les Républicains d'origine Bretonne les liens d'amitié et de solidarité — de lutter contre le cléricalisme et contre la réaction sous toutes ses formes — de travailler sans cesse pour assurer le triomphe de toutes les réformes tendant à donner à chacun sa part de justice sociale — de développer en Bretagne le goût et l'amour des arts et la culture intellectuelle en général...

(Statuts : Art. II).

page 3

COMITÉ D'HONNEUR DE L'ASSOCIATION

MM. Aristide BRIAND, †, Président d'honneur des Bleus.
Charles BAUDET, †, Sénateur des Côtes-du-Nord.
Armand DAYOT, Inspecteur général des Beaux-Arts.
BIENVENUE, Inspecteur général des Ponts et Chaussées.
FIOLET, †, Ancien secrétaire général des Bleus.
GARREAU, Ancien sénateur d'Ille-et-Vilaine.
Dr A. GUÉPIN, Ancien président des Bleus.
GUIST'HAU, †, Ancien ministre.
Armand GUILLON, Préfet de la Haute-Garonne.
KŒNIGS, †, Membre de l'Académie des Sciences.
Léon MOREAU, Prix de Rome, compositeur.
LEMORDANT, Artiste peintre.
~~Jean PHILIPPE, †, Homme de lettres.~~

BUREAU DU COMITÉ CENTRAL POUR L'ANNÉE 1933

PRÉSIDENT :

M. le Docteur Pierre EVEN, Sénateur des Côtes-du-Nord, 1, square Delambre, Paris-XIVe.

VICE-PRÉSIDENTS :

MM. ~~Antoine BOTT, †,~~ Directeur de la *Bretagne Nouvelle*, Morgat, par Crozon (Finistère).

Louis HAMONOU, Directeur honoraire du Ministère des P. T. T., 57, Bd Montparnasse, Paris-VIe.

Dr TOSTIVINT, 267, rue du faubourg St-Antoine, Paris-XIe

~~Camille VALLAUX, 1, rue du Capitaine-Scott, Paris-XVe.~~

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL :

MM. Pierre JOSSE, Surveillant général du Lycée Montaigne, 17, rue Auguste-Comte, Paris-VIe.

TRÉSORIER GÉNÉRAL :

M. GOURMELON, Contrôleur des P.T.T., 8, rue Jaucourt, 12e.

Compte courant postal 1718-88, Paris-Chèques.

page 4

COMITÉ CENTRAL POUR L'ANNÉE 1933

MM. Armand BEAUFILS, Sculpteur, 6, Auguste-Vitu, Paris-XV^e^

BERRÉHAR, Pharmacien, Origny-Sainte-Benoite (Aisne).

Jean BOUCHER, Sculpteur, 77, rue Daguerre, Paris-XIV^e^.

BOUGLÉ, Directeur-adjoint de l'Ecole Normale supérieure, 45, rue d'Ulm, Paris-V^e^.

Jean LE CAN, Ingénieur, 82, avenue Philippe-Auguste, Paris-XI^e^.

Armand CHARPENTIER, 108, rue de Passy, St-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

COLOMBEL, Directeur des Postes et Télégraphes, Annecy (Haute-Savoie).

COURTOIS, Ingénieur des travaux de la marine, 4, square Delambre, Paris-XIV^e^.

DROUET, Receveur des Postes et Télégraphes, 68, boulevard Rochechouart, Paris-XVIII^e^.

Anatole LE DU, Docteur ès-lettres, Professeur agrégé au Lycée Montaigne, 4, rue Armand-Moisan, Paris-XV^e^.

Victor GAULT, Régisseur de la maison départementale de Sarcelles (Seine-et-Oise).

De JÆGHER, Artiste peintre, 15, rue Brézin, Paris-XIV^e^.

Gustave LE HÉNAFF, Inspecteur des contributions indirectes, 30, rue Clairaut, Paris-XVII^e^.

LECOURBE, Directeur des pêches maritimes au Ministère de la marine marchande, 133, rue du Cherche-Midi, Paris-XV^e^

Pierre LEROUX, Greffier du tribunal civil de Lannion (Côtes-du-Nord).

Jean PHILIPPE, Inspecteur principal des chemins de fer, 15, rue Pasteur, Argenteuil (S.-et-O.).

Robert SURCOUF, Ancien député, 22, rue de Toqueville, Paris-XVII^e^.

Paul LE TONTURIER; Professeur au collège, 10 bis, rue d'Alger, Compiègne (Oise).

TORAU-BAYLE, Publiciste, 20, boulevard d'Emile-Augier, Paris-XV^e^.

Par application de l'article VII des Statuts, sont en outre membres de droit les parlementaires et conseillers généraux Bretons, défenseurs pe l'dée aïque et républicaine, ainsi que les présidents de section.

page 5

NOS DEUILS

Depuis la parution de notre dernière bulletin, nous avons eu à déplorer la perte de notre camarade du Comité Central,

EUGÈNE BERRÉHAR

décédé le 23 Mai 1933, à Origny Sainte-Benoite (Aisne) et inhumé à Morlaix.

Bleu de première heure, ancien président de la Section de Brest, notre ami n'a jamais cessé d'apporter à la prospérite de l'Union Amicale le concours le plus actif et le plus dévoué.

Son souvenir restera gravé dans le cœur des Bleus.

Plus récemment nous est parvenue la pénible nouvelle du décès de notre sympathique et dévoué Vice-Président,

ANTOINE BOTT

qui s'est éteint le 16 Octobre, au domicile de son neveu, à Paris, dans sa 76e année, et a été, lui aussi, inhumé à Morlaix.

Antoine Bott fut l'un des fondateurs de l'Union Amicale des Bleus de Bretagne à laquelle il a toujours consacré le plus inlassable dévouement.

Animateur de divers groupements d'utilité laïque et sociale du département du Finistère, il a durant sa vie entière mené courageusement le bon combat.

Il est tombé en pleine tâche. Son dernier numéro de la *Bretagne Nouvelle* paraissait la veille de sa mort.

Il s'en est allé sans savoir que le gouvernement de la République désireux d'honorer, en sa personne, un citoyen passionnément attaché au devoir, avait décidé de le faire chevalier de la Légion d'honneur à la promotion de Janvier.

L'Union Amicale des Bleus de Bretagne pleure la disparition de ces deux bons ouvriers qui ont puissamment contribué à son développement et rend à leur mémoire l'hommage ému d'une affectueuse et profonde gratitude.

LE COMITÉ CENTRAL.

Les obsèques d'Antoine Bott

à Morlaix

.....

Le 20 octobre, à 14 h. 15, a eu lieu, au cimetière Saint-Charles, l'inhumation de M. Antoine Bott, directeur de la « Bretagne Nouvelle », vice-président des « Bleus de Bretagne », officier de l'Instruction publique, président de la délégation cantonale, membre des conseils d'administration de l'Office des pupilles de la Nation et de la Caisse régionale de Crédit agricole, décédé le 16 courant, à l'âge de 76 ans, au domicile de ses enfants, 34, avenue de Saint-Mandé, à Paris.

De très nombreuses personnalités de Morlaix et de la région étaient présentes. L'on remarquait dans le deuil : Mme Guéguen-Le Tulle; M. Jean Le Tulle; Mme et M. Paris; M. Melcher.

L'on remarquait également une délégation de l'Office départemental des pupilles de la nation, composée de MM. Bernot, inspecteur d'académie, président; Jullien, vice-président; Le Guiner, secrétaire.

M. le Ministre de la Santé Publique; M. le Préfet du Finistère; M. le sous-prefet de Châteaulin; M. le sous-préfet de Morlaix, s'étaient fait représenter.

Devant le cercueil, M. Hamonou, vice-président des « Bleus de Bretagne », a prononcé le discours suivant :

M. le Docteur Even, Président de l'Union Amicale des « Bleus de Bretagne », aurait voulu pouvoir dire ici le dernier adieu à notre ami Antoine Bott, Vice-Président des « Bleus ». Mais retenu à Paris par d'impérieuses obligations, il m'a chargé de le suppléer dans l'accomplissement de ce devoir pénible et si j'ai accepté c'est que je savais pouvoir, à défaut des mêmes accents d'éloquence, les dire du même cœur affectueusement attristé.

Les « Bleus de Bretagne » perdent en la personne de notre cher disparu un des premiers fondateurs de notre association. Toutes nos manifestations l'ont trouvé à son rang de militant, soit comme Secrétaire général, soit comme Vice-Président. Et sa revue « La Bretagne Nouvelle » qu'il avait fondée

page 7

il y a 34 ans, qu'il a dirigée par ses propres moyens d'action et rédigée avec l'appui précaire et intermittent de quelques amis et collaborateurs bénévoles, reste le témoignage concret de la somme de travail dépensé pendant de si longues années à une cause qui, entre toutes, lui était chère.

Et n'est-ce pas quelque peu troublant de constater que dans son dernier numéro de fin septembre il a entraîné les lecteurs à sa suite dans un voyage autour de la baie de Morgat, leur signalant au passage toutes les merveilles parmi lesquelles il vivait depuis si longtemps, faisant ainsi en quelque sorte en leur compagnie un pèlerinage qui fut un pèlerinage d'adieu, comme s'il avait eu le pressentiment de sa fin prochaine.

Son activité ne reculait devant aucun effort. Après avoir passé les 35 premières années de sa vie à Morlaix, sa ville natale, quelques années à Brest, il se retira enfin à Morgat, dans cette jolie villa de Kerlisanton qu'il aimait tant, parce qu'elle était sortie de ses rêves et que, face à la mer, il laissait volontiers errer ses songes de poète de l'adorable baie de Morgat à la délicieuse baie de Naples qu'il se plaisait à rapprocher et à comparer.

Nombreux sont les « Bleus » qui, dans ce cottage aussi coquet qu'accueillant, ont goûté la douceur d'heures charmantes dans une ambiance d'affectueuse amitié.

Sans se laisser entraîner à la douceur d'un farniente que beaucoup d'autres n'auraient pas voulu secouer, un besoin impérieux de se rendre utile à la collectivité, de travailler sans relâche au bien public le poussa vers tous les postes où il y avait un service à rendre. C'est ainsi qu'il créa à Morgat les syndicats de pêcheurs, le syndicat d'initiative, qu'il fit édifier « l'Abri du Marin », et qu'au chef-lieu de canton on le trouve à la tête de la délégation cantonale, de la Caisse du Crédit Agricole, de l'Office des Pupilles de la Nation, ordonnateur de l'hospice, etc..

Certaines distinctions honorifiques vinrent le récompenser : Officier de l'Instruction publique, Chevalier du Mérite agricole, Médaille d'Or de la Mutualité.

Adresser les cotisations à M. Gourmelon, Trésorier général. des « Bleus de Bretagne », 8, rue Jaucourt, Paris (XII^e^). Compte courant postal : 1718-88 Paris-chèques.

page 8

Récemment à Trébeurden, le 3 septembre, au moment de l'inauguration de la « Pierre du Souvenir », hommage des « Bleus » à leur Président d'Honneur, notre illustre compatriote Briand, le Ministre des Affaires Etrangères, pour répondre au désir unanime des Membres de l'Association et pour sanctionner les mérites et le labeur obstiné de leur doyen, voulut bien promettre à Bott la croix de la Légion d'Honneur. Nous savons que cette croix n'avait pu, en raison de circonstances exceptionnelles, lui être remise à Trébeurden, mais une belle manifestation se préparait pour la lui remettre très prochainement avec l'éclat que tous nous désirions.

Hélas! c'est fini. — Il n'est plus.

Il est parti sans attendre le couronnement d'une carrière faite de travail, de dévouement et bien souvent de sacrifices, sans avoir pu mesurer, dans une occasion unique, la force des sympathies, du fidèle attachement, des affections dont l'épanouissement complet n'attendait que le prétexte.

Et maintenant c'est, non plus le collègue en tant que Vice-Président des « Bleus » qui parle, c'est l'ami de près d'un demi-siècle. J'évoque cette journée du dernier printemps où, dans ce même enclos, j'accompagnais, entouré de ma famille et de mes bons amis, mon beau-frère Boucher, membre du Comité Central des « Bleus », à sa dernière demeure. Et c'est toi, mon cher Antoine, qui, avec beaucoup d'émotion, lui adressa l'adieu suprême.

Aujourd'hui, avec une émotion aussi intense, me rappelant que tu déposas sur son cercueil une rose pieusement cueillie à son intention dans ton jardin de Kerlisanton, je dépose ici à mon tour la fleur qui te dira notre grand chagrin en même temps que notre affectueuse amitié.

Ton souvenir, mon cher Antoine, restera pour toujours gravé dans le cœur des « Bleus de Bretagne » et de tes nombreux amis.

Tes mains défaillantes ont laissé tomber le flambeau, mais nous sommes nombreux à le reprendre, car notre chaîne d'union ne peut, ne doit pas se rompre. Ce sera le vivant témoignage du souvenir ému que nous donnons à ta mémoire.

Adieu, mon cher Antoine, Adieu!

.....

page 9

L'inauguration de la "Pierre du Souvenir"

.....

La Bretagne s'est fait un point d'honneur d'être la première entre toutes les provinces française à élever un monument à Aristide Briand, en témoignage de sincère admiration et d'affetueuse reconnaissance. Sans vouloir devancer le jugement de l'histoire, elle a cependant estimé qu'il lui incombait d'honorer, dès maintenant, la mémoire d'un de ses fils qui, après quelque quarante ans après Ernest Renan, lui remplit le cœur d'une fierté renouvelée; car il n'incarne pas moins les vertus typiques de la race Celte, une foi ardente dans l'idéal alliées au sens le plus profond des réalités.

C'est à Trébeurden (C.-du-N.), petite agglomération de pêcheurs en même temps qu'agréable station balnéaire, aux coquettes villas et aux verdoyantes propriétés, coin d'Armor particulièrement affectionné du grand homme d'Etat que l'Union Amicale des Bleus de Bretagne, présidée depuis plusieurs années avec une rare distinction par le Docteur Pierre Even, l'actif et brillant sénateur des Côtes-du-Nord, a décidé d'élever à la mémoire de notre regretté Président d'Honneur Aristide Briand, une Pierre du Souvenir.

Mettant à profit les loisirs clairsemés que lui laissaient les devoirs de sa charge, il aimait à s'échapper au cours de l'été et à gagner le bassin d'Ouistreham où sommeillait sur son ancre le petit cotre « la Simonnelle ». Puis en compagnie de quelques amis fidèles qui se fiaient à son expérience de marin, il entreprenait la tâche hardie de naviguer en bordure de la côte bretonne dont les charmes sauvages si pieusement célébrés par A. Le Braz, ce chantre incomparable, exerçaient sur son âme de Celte une irrésistible attirance. C'est au hasard de l'une de ces croisières qu'il atteignait et découvrit la baie de Trébeurden, dont le calme plein de mystère ne manqua pas de l'impressionner. Placée en sentinelle, l'île Millau, petite île hérissée de noirs rochers, exposée à tous les vents qui viennent du large et contre laquelle les jours de tempête la mer vient hurler sa désespérance semble en

page 10

défendre farouchement l'accès. Il y revint, il y revint même souvent pour souffler après les rudes batailles parlementaires qu'il livrait et oublier un moment les amertumes de l'homme public, dans l'enchantement de ce cadre grandiose qu'avivait encore la douceur de l'accueil de la maison qui se dresse dans l'île Millau, blanche et solitaire. C'est là, dans la contemplation des mystérieux horizons de la mer infinie, qu'il devait rêver à cette paix universelle dont il s'était fait l'apôtre enthousiaste.

Les vieux pêcheurs au teint hâlé, dont les gestes restent alourdis et les épaules ployées en l'absence du faix de filets rouillés, connaissaient bien le « Président ». Ils se rappellent toujours avec émotion le délicieux conteur qui, avec tant de charmante simplicité et tant de charmante bonhomie étalait sous leurs yeux émerveillés la trame étincelante de ses anecdotes de navigation à la voile ou de pêche au bar.

Des hommes de sa race, les Bleus de Bretagne, qui l'ont aimé et admiré, qui s'efforcent de continuer son action salutaire, ont voulu que son souvenir fut fidèlement conservé. Et c'est dans ce pieux sentiment qu'ils ont procédé, le dimanche 3 septembre, à l'inauguration de cette pierre du souvenir qui consacre la mémoire de l'Apôtre de la Paix.

Le monument se dresse à l'endroit précis où la route serpentant vers la mer, finit de dévaler et offre brusquement aux yeux du voyageur interdit le spectacle féerique d'une onde glauque, d'un sable irisé et des roches noires de l'île Millau qui constituent une admirable toile de fond. Il est dû à l'habile ciseau de notre camarade, le maître sculpteur Armel Beaufils, et se compose presque uniquement d'un menhir de granit breton taillé en pyramide qui dresse son sommet à une hauteur d'environ six mètres. En haut-relief s'incruste dans le bloc, face à la mer, un buste dont la sobriété des lignes fige avec une réalité saisissante l'attitude familière du prestigieux orateur. Sur le socle faisant corps avec la pierre, un jeune pêcheur, dressé sur la pointe des pieds, achève d'écrire la phrase : « Il voulut pour nous la Paix ! »

Sur l'autre face, on relève cette inscription: « Je n'aurais

Adresser les cotisations à M. Gourmelon, Trésorier général des « Bleus de Betagne », 8, rue Jaucourt, Paris (XII[e]). Compte courant postal : 1718-88 Paris-chèques.

page 11

jamais pu poursuivre cet idéal si je n'avais eu la foi du Celte ».

Ce matin-là, l'atmosphère se revêtait d'une brume légère qu'un soleil radieux eut vite dissipé pour rendre au ciel sa couleur bleue idéalement pure. Une foule venue des quatre coins de Bretagne dans laquelle se confondaient natifs et baigneurs, déferlait sans esse dans la ville.

Vers neuf heures, une délégation des Bleus de Bretagne conduite par M. Pierre Josse, Secrétaire Général, se rendit au cimetière et déposa une gerbe de fleurs au pied du monument aux morts de la commune de Trebeurden.

A midi, l'on se pressait autour de l'humble mairie au fronton de laquelle flottait au gré de la brise légère, un drapeau que la mort du Président Georges Leygues venait de cravater de crêpe et qui semblait indiquer par avance le caractère de gravité recueillie dont serait empreinte la cérémonie du souvenir.

M. Paul-Boncour, ancien Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères, qui doit présider l'inauguration, arrive en automobile avec le Préfet des Côtes-du-Nord et les personnalités de sa suite. M. Audren, maire de Trebeurden, entouré des membres de son Conseil municipal, reçoit M. Paul-Boncour à sa descente de voiture et lui souhaite la bienvenue. M. Paul-Boncour remercie le maire et son Conseil municipal de leur bienveillant accueil. Parmi les personnalités présentes on remarque M. Planacassagne, sous-préfet de Lannion; André Ganen, secrétaire général adjoint de la Société des Nations; les sénateurs Even, Le Trocquer, Rio, Charles Meunier, Lancien, Le Gorgeu, Guillemot, Gasnier-Duparc, de Camas, Maulion et Bellanger; les députés Thibaut, Le Yezouet, Geistdoerfer, Le Bail, Duez, Lorgère, e Gac, Cadoret, Lotz, Maze, Michel; M. Leroy, préfet du Morbihan; le barde breton Taldir Jaffrenou; Mme Weil, représentant l'union du suffrage des femmes; M. Billaud, exécuteur testamentaire d'Aristide Briand; M. Bollaert, directeur des Beaux-Arts; M. Marcel-Henri Jaspar, député de Bruxelles ; le général Langlois, commandant le 10e corps d'armée.

Pendant ce temps, un public nombreux difficilement maintenu par les gendarmes et les gardes mobiles, se presse autour du terre-plein sur lequel, entre des pins, se dresse la stèle. Une enceinte a été réservée aux personnalités officielles et une tribune aménagée pour la radio-diffusion des discours. A son arrivée, M. Paul-Boncour va s'incliner devant le monument et

page 12

place sur le socle une gerbe de fleurs aux couleurs de la Société des Nations. Une couronne est ensuite déposée par une déléguée du Conseil International des femmes. A ce moment, deux marins découvrent le monument. Un avion survole le terrain et laisse tomber sur la plage un bouquet, hommage de la Société des Nations. Divers orateurs, présentés par le Secrétaire général, prennent ensuite la parole.

Le sénateur Pierre Even, président de l'Union des Bleus de Bretagne, gravit les marches de la tribune et de sa voix chaude et prenante, fait la remise du monument à la municipalité de Trebeurden.

L'Union Amicale des « Bleus de Bretagne » m'a donné mission de remettre à la Municipalité de Trébeurden la « Pierre du Souvenir », due au ciseau délicat de notre camarade Armel Beaufils qui a su extraire du granit breton, en collaboration avec nos maîtres carriers, une œuvre simple et une figure émouvante.

Aristide Briand fut ici le compagnon et l'ami des marins pêcheurs. Ils sauront, comme nous, garder pieusement sa mémoire.

Ce monument atteste la fidélité des Bretons au culte du souvenir du grand disparu.

Il est en notre Bretagne un usage vieux comme nos pierres. Le jour des Morts nous allons tous, croyants ou non, unis par la fidélité du cœur, nous recueillir, à genoux sur les dalles ou debout, devant les tombeaux.

Marquant aujourd'hui notre volonté que cette journée du 3 septembre soit placée sous le signe de la fidélité au culte des Morts, ce matin, avant tout chose, une délégation des nôtres est allée s'incliner devant le monument de nos Bretons tombés pour la France. Dans le grand cimetière, une pierre, criblée de noms, perpétue leur mémoire... Celle que nous avons voulu poser ici perpétuera le souvenir de celui qui pour nous voulut la Paix.

Puis, en langue bretonne, il invite ses compatriote à faire un pieux serment.

Mignoned, dalc'het sonj d'eus an den a neuz labouret pad e vue evit ar peoc'h.

Pa tremenfet dirak ar men gizellet en henor deou, laret,

page 13

e kreiz kalon, evel a peuz great meur a pec'h dirak ar men gizellet en memor ar re a zo marvet er brezel, laret, tud oll, a labour'fed evel tan evit mar reno war hon bro Breiz karet, evit ma vo war ar Bro-Chall, evit ma vo war an douar oll, ar Peoc'h Santel !... da viken.

Oui, Monsieur le Président, quand ils passeront devant la « Pierre du Souvenir » à la mémoire d'Aristide Briand, nos marins, nos travailleurs bretons feront le serment qu'ils font chaque année à la commémoration des Morts, devant le monument des victimes de la guerre, ils feront le serment de sceller l'entente entre les forces du travail pour que règne sur notre chère Bretagne, pour que règne sur la France et sur le monde entier la Paix Sainte, qu'il voulut pour nous, à jamais !

Le barde Taldir Jaffrenou lui succède et de son verbe de feu lit un poème (1) de sa composition en langue bretonne: « Hommage au Président Briand ».

M. Bilange, préfet des Côtes-du-Nord, vient faire l'éloge de l'œuvre du grand homme d'Etat.

M. Courtel apporte l'hommage des anciens combattants à la mémoire de l'apôtre de la paix.

M. Le Trocquer, sénateur des Côtes-du-Nord, ancien ministre, fait entendre de généreuses paroles. En termes élevés et avec talent, il exalte la politique d'union européenne préconisée par Aristide Briand dont il évoque la grande ombre dans une émouvante péroraison.

« ...Président Aristide Briand ! Nos légendes celtiques qui « sont les vôtres veulent qu'aux jours de tempête montent de « l'abîme, en même temps que les carillons des Atlantides dis- « parues, la grande voix des trépassés de la mer.

« Souffrez que vers ce menhir, pieux hommage de ceux « qui entendent se souvenir et sur lequel un grand artiste « breton vous a fait revivre, s'élève le souffle de la reconnais- « sance envers celui qui sut bien servir à la fois son pays et « le monde et être non seulement le grand citoyen d'une « noble patrie, mais le citoyen de l'humanité. »

Enfin, le Président Paul-Boncour clôture la cérémonie par un grand discours politique enregistré par la presse mondiale et dont le retentissement a dépassé nos frontières.

A deux heures, l'on se dirige vers le Celtic-Hôtel où a lieu un banquet de 350 couverts qui se tiendra dans une immense salle somptueusement parée ayant vue sur la mer. En l'absence

page 14

de membre du Gouvernement, il est présidé par le sénateur Pierre Even, aux côtés duquel ont pris place M. Andren, maire; MM. le sénateur des Côtes-du-Nord Le Trocquer et Charles Meunier, de nombreux parlementaires bretons et les diverses personnalités qui ont assisté à la cérémonie d'inauguration.

A l'issue du déjeuner, des discours ont été prononcés par MM. Even, sénateur; Le Gac, député de la circonscription de Lannion; Lancien, sénateur du Finistère; Rio, sénateur du Morbihan, ancien ministre; Duez, député de la circonscription que représentait Aristide Briand; Marcel-Henri Jaspar, le jeune et éloquent député de Bruxelles; Thibaut, le député aveugle d'Ille-et-Vilaine.

La plage, aux abords de l'Hôtel, est noire d'un monde qui, grâce à la diffusion, suit attentivement les différents orateurs.

Enfin, pour terminer, le sénateur Even donne lecture des condoléances adressées télégraphiquement le matin à Madame Georges Leygues. L'expression de cette douloureuse sympathie va rejoindre dans le cœur des assistants toutes les émouvantes paroles qui viennent d'être entendues, tandis que les hauts-parleurs en transmettent l'écho vers le large.

Il se fait tard: la foule s'égrène, se disperse et disparaît. Trébeurden, après une animation inaccoutumée, reprend son calme habituel. Bientôt, ce n'est déjà plus le jour et ce n'est pas encore la nuit. A l'heure où, dans la solitude de son terre-plein, la Pierre du Souvenir cache dans les pins qui l'entourent ses formes de plus en plus indécises, deux vieilles de chez nous, portant la coiffe de nos mères, ont discrètement pénétré dans l'enclos. En se signant elles se sont agenouillées au pied du monument. Après quelques instants de profond recueillement, elles sont allées s'asseoir sur le banc d'en face et dans le silence paisible de ce beau soir d'été, avant de renouer le fil de la conversation, elles ont encore prolongé leur pieuse méditation.

Soyez grandement remerciées, bonnes vieilles ! Vous avez bien compris la pensée des Bleus. Celui qui voulut que jamais plus la guerre ne fit pleurer les mères et les grand'mères, vaut d'être honoré à l'égal du meilleur de tous les saints du pays d'Armor.

.....

page 15

Compte rendu de la réunion du Comité Central

.....

SÉANCE DU 25 OCTOBRE

Présents: MM. le Docteur Even, Hamonou, Josse, Gourmelon, Gustave Le Hénaff, Drouet, Courbois, A. Beaufils.

Excusés: MM. Surcouf, Le Roi, de Jacques, Gault, Docteur Torliviret.

1° Le Secrétaire donne lecture de la lettre de démission de notre camarade Guyot de La Hardrouyère, qui va se retirer en province.

Le Comité prend acte de cette démission, regrettant que les circonstances aient mis notre ami dans l'obligation d'abandonner ses fonctions. Il lui adresse le témoignage de sa plus vive gratitude pour le zèle avec lequel il s'est acquitté de sa tâche depuis plusieurs années.

2° Le Président fait part de la disparition de notre Vice-Président, Antoine Bott, venu mourir à Paris, chez son neveu.

Antoine Bott était l'un des fondateurs de l'Association à laquelle il consacra jusqu'à sa dernière heure le plus inlassable dévouement. Il convient que sa mémoire soit particulièrement honorée au sein de l'Union Amicale des Bleus de Bretagne.

MM. le Docteur Even, Hamonou, Josse, G. Le Hénaff, Michel Geilsdoerfer, Gourmelon, ont assisté, gare Montparnasse, à l'embarquement du corps de notre regretté Vice-Président et ont exprimé à la famille, au nom des Bleus de Bretagne, l'expression de la plus douloureuse sympathie. M. Hamonou, Vice-Président, a bien voulu représenter l'Union Amicale aux obsèques qui ont eu lieu à Morlaix.

3° Notre excellent ami, Marcel-Henri Jaspar, député de Bruxelles, présenté par MM. Hamonou et Josse, est inscrit à l'unanimité en qualité de membre honoraire de l'Union.

4° Le Président expose la situation financière relative à l'érection de la « Pierre du Souvenir ». Des rappels seront envoyés à nos amis qui n'ont pas encore versé le montant de leur souscription.

page 16

5° Il est ensuite décidé que les Bleus de Bretagne seraient représentés à l'inauguration du monument Briand à Pacy-sur-Eure par MM. Evenou, Hamonou, Josse, Le Hénaff.

L'ordre du jour épuisé, la séance a été levée à 22 h. 30.

A Paris, le 1er décembre 1933.

Pour le Comité de rédaction,

Pierre Josse,
Secrétaire Général,
17, rue Auguste-Comte, Paris (5e)

.....

Adresser les cotisations à M. Gourmelon, Trésorier général des « Bleus de Bretagne », 8, rue Jaucourt, Paris (XIIe). Compte courant postal : 1718-88 Paris-chèques.

Le gérant : Henry Marchand

40.781 — Imp. d'ouvriers sourds-muets, 31, villa d'Alésia.

page 17

3

document 3

MINISTÈRE
DE LA MAISON
DU ROI.

5e DIVISION.

USINES ROYALES D'ÉCLAIRAGE.

CONDITIONS DE LA FOURNITURE,

ET TARIF DU PRIX DU GAZ.

1° L'Usine conduit le gaz, dans tout le parcours de ses conduites principales, jusqu'au pied du mur de face de la maison du consommateur, lequel demeure chargé de ladistribution et de la fourniture des becs à lumière dans l'intérieur de sa demeure.

2° Le prix de la fourniture du gaz se règle suivant la consommation que doit faire chaque bec de lumière durant une heure.

Le bec N° le plus usité, celui dont la forme est celle de la lampe d'Argand, dite quinquet, et la consommation de trois à quatre pieds de gaz par heure, paye 5 centimes par heure. Le prix des becs d'autres dimensions se règle après vérification et à proportion de leur consommation, le gaz évalué à 40 centimes le mètre cube.

Cette fourniture se fait par abonnement de trimestre, à dater de janvier, avril, juillet et octobre, compensation faite de la durée des jours, et l'éclairage cessant à onze heures du soir; comme suit:

Du 1er janvier au 30 mars.....	5 h. 1/2	à	27 c. 1/2.....	25 francs.
Du 1er avril au 30 juin.....	3	1/2	à	17	1/2.....	16
Du 1er juillet au 30 septembre.....	3	1/2	à	17	1/2.....	16
Du 1er octobre au 30 décembre.....	5	1/2	à	27	1/2.....	25

En cas de durée plus ou moins longue de l'éclairage, il est ajouté ou diminué d'autant, et l'on fera déduction d'un septième pour les lieux qui ne sont pas éclairés le dimanche.

La souscription se paye d'avance.

S'adresser, pour souscrire, et pour plus amples renseignemens, au concierge de l'Usine royale d'Éclairage, rue et barrière des Martyrs, sous les abattoirs.

page 18

4

document 4

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de Police

3e DIVISION

2e BUREAU

TRAVAIL
et Prévoyance sociale

N° D'ORDRE 151619

Modifications.

(Mod. 267-d.)

ASSOCIATIONS

RÉCÉPISSÉ

Conformément à l'article 3 du Décret du 16 août 1901,

M. Guyot de la Hardrouyere

demeurant à Paris

78 rue de l'Abbé-Groult

Secrétaire Gal de l'association dite :

Union amicale des bleus de Bretagne

a déclaré le 6 Mars 1930,

que des modifications ont été apportées par cette association à ses statuts et à son siège social qui est transféré 78 rue de l'abbé-Groult à Paris

Il a déposé à l'appui de cette déclaration :

deux exemplaires de ces modifications

Paris, le 1 [illegible] 19

POUR LE PRÉFET DE POLICE :

Le Secrétaire Général délégué,

TIMBRE DE DIMENSION 5F60

Aux termes du Décret du 16 août 1901 (art. 6 et 31), les modifications apportées aux statuts et les changements survenus dans l'administration ou la direction de l'Association, sont transcrits sur un registre tenu au siège de toute association déclarée ; les dates des récépissés relatifs aux modifications et changements sont mentionnées au registre.

Toutes les modifications introduites dans le fonctionnement d'une Association qui comportent modification au contenu de la première insertion doivent faire l'objet d'une insertion rectificative publiée au *Journal Officiel* dans la même forme.

Le registre doit être coté par première et par dernière page et paraphé sur chaque feuille par le Préfet de Police ou son délégué.

IMP. CHAIX (SUCC. R.). — 2020-24.

5

document 5

Séance du Comité Central de l'Union Amicale des Bleus de Bretagne du Mercredi 8 Février 1933, à 21

Présents : M. le Docteur Even, Sénateur, Président ; Hanonou, Vice-Président ; Josse & Guyot de la Hardrouyère, Secrétaires généraux ; Arnel Beaufils & Le Héraff, membres du Comité - Coutois de Jaeghe.

Excusés : ~~Bott~~, Vice-Président ; Gourmelon, Trésorier général ; Gaul membre du Comité.

Admissions nouvelles : Georges Sarrotte, avocat à la Cour d'appel Paris, 2 cité de la Chapelle, Paris XVIII^e, présenté par MM. Even et Guyot de la Hardrouyère.

Election du nouveau Bureau du Comité Central : Le Bureau sorta est réélu à l'unanimité.

Communiqué à la Presse : Le communiqué suivant sera envo aux journaux, d'urgence :

« Réunion annuelle de l'Union Amicale des Bleus de Bretagne. — « L'Assemblée générale des Bleus de Bretagne a eu lieu la semaine dern « à Paris, dans les salons de la taverne Michaud, 42 rue de la Chaussée d'An « sous la présidence du Docteur Pierre Even, Sénateur des Côtes-du-Nord. « Les Bleus avaient répondu plus nombreux que jamais à l'appel de leur Présiden « Les pouvoirs des membres du Comité Central ont été renouvelés à l'unanimité. « Un grand nombre de Bleus, ne pouvant venir à Paris, avaient voté par correspondan « Le dîner qui a suivi l'Assemblée générale a été des plus animés. M. Bérenger, Sénate « de la Guadeloupe, ancien élève du Collège de Dinan, Président de la Commission des Affai « Etrangères du Sénat, qui avait accepté la présidence du banquet, a été retenu, à la dernièr « minute, par l'état de santé de l'un des siens.

« Autour du Président se pressaient les Parlementaires des cinq Départements Breto « auxquels s'étaient joints les principaux représentants de la presse régionale et loca « Les discours ont été prononcés par le Docteur Pierre Even et par le doyen des Parlem « M. Le Bail, Sénateur du Finistère, qui tous deux ont rappelé, aux applaudissem ...

« unanimes, l'initiative qui a été prise d'élever à Trébeurden (Côtes-du-Nord) un « monument dit « La Pierre du Souvenir », à la mémoire d'Aristide Briand, Président d'« honneur des Bleus.

« Parmi les importantes décisions qui ont été arrêtées au cours de cette réunion, il « convient de signaler celle de grouper les représentants élus de gauche de la Bretagne, « pour assurer, conformément aux termes des Statuts de l'Union démocratique des Bleus de Bretagne, « le respect des idées de Laïcité, de Progrès Social et de Paix.

« Les assistants, parmi lesquels on remarquait de nombreuses dames, se sont quittés « enchantés de cette excellente soirée, en se donnant rendez-vous l'été prochain, pour l'inaugu« ration du monument déjà cité, dû au ciseau de l'artiste Breton bien connu, Arnel Beaufils.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Le Secrétaire général,

L.E. Guyot de la Hardrouyère.

[illegible]

Briand en Bretagne.

Une souscription nationale vient d'être autorisée en vue de l'érection à Paris d'un monument Briand.

Un autre, [illegible], doit être élevé à Pacy-sur-Eure, non loin de la propriété que possédait Briand à Coëtcrest.

Le Lycée de St-Nazaire, dont Briand fut l'élève, a commémoré son souvenir par un buste du grand homme d'Etat, récemment inauguré dans la cour d'honneur.

Enfin, un comité s'est formé en Bretagne trégorroise pour perpétuer, devant la mer qu'il aimait, l'image de celui qui fut l'artisan de la Paix.

Ce monument doit être érigé l'été prochain à Trébeurden (Côtes-du-N

où Briand venait, depuis des années, passer de courtes vacances, navi-guant et pêchant pour se délasser des soucis de la politique.

Ainsi Briand, qui est un homme de chez nous, aura son image en Basse Bretagne, faite aussi par un homme de chez nous.

C'est ~~Il plaît~~ qu'au monument de Trébourden, œuvre de notre ami ~~[illegible]~~ dépendant Arnel Beaufils, ~~[illegible]~~, que nous convions à nos camarades ~~Confrères~~ de verser ~~[illegible]~~ leurs souscriptions ~~[illegible]~~. Ils ~~peuvent~~ les adresser au ~~trésorier du Comité ou bien à M. Pichat~~ Soissons (de Garnison), ~~Avocat à la Cour, 87 rue du Théâtre, Paris XVe~~. à M. Gourmelon. Comptable portal 17.18.88 8 Rue) au cont. Paris-Chèque

Séance du Comité Central de l'Union Amicale des Bleus de Bretagne du Mercredi 12 Avril 1933, à 21 heures.

Présents : Docteur Pierre Even, Sénateur des Côtes-du-Nord, Président ; Hamon, Vice-Président ; Josse & Guyot de la Hardrouyère Secrétaires généraux ; Gourmelon, trésorier général ; Arnel Beaufils, Courtois, Le Hénaff, de Jaegher, membres du Comité Central.

Excusés : ~~Antoine Pabot et Camille Vallaux, Vice-Présidents.~~

Décès : Le Président donne avis des décès de MM. le Docteur Baudet et Le Troadec, anciens Sénateurs et Bleus de la première heure.

.....

Le Docteur Baudet, notamment, était de notre Comité d'honneur. D'autre part, M. le Sénateur Henry Bérenger, Président de la Commission des Affaires Etrangères à la Haute Assemblée et membre du Comité Central des Bleus, vient d'avoir la douleur de perdre sa femme. Des condoléances émues sont adressées par le Comité Central aux trois familles si cruellement éprouvées.

~~Monument Briand à Trébeurden~~: Le trésorier rend compte de l'état de la souscription du monument Briand, car les fonds sont en caisse, dès à présent, pour payer la pierre mise en place et la fourniture du bronze du médaillon et du sujet en exergue. Restent à rémunérer les fondeurs et le statuaire, ce qui ne saurait tarder. Acte est, un nouvel exemplaire du "Bulletin des Bleus" va paraître, pour la confection duquel la Commission ad hoc se réunira le Lundi 1er Mai à 21 heures, à la Brasserie de l'Ecole, en face de la gare Montparnasse. D'ores et déjà il est décidé que figureront à ce Bulletin:

1°) le compte-rendu de la séance du Comité Central du 8 Février;
2°) le communiqué aux journaux qui a été rédigé par le Président;
3°) le présent procès-verbal;
4°) une critique d'art de l'ami de Jaegher, avec une reproduction au trait du monument.

Au bas de chaque page figureront le numéro du compte et l'adresse du trésorier général Journalon.

A la demande de Jaegher, il est décidé que le Comité entendra un ensemble complet des bleus, à [illegible], qui seront à sa convocation, une séance [illegible], à laquelle seront convoqués tous les Bleus de la Section parisienne.

.....

Correspondance

Hospitaliers sauveteurs Bretons. — Le Secrétaire général Guyot de la Hardrouyère donne lecture de la lettre suivante, du 25 Mars, de la Section parisienne des Hospitaliers sauveteurs Bretons, cette belle Société humanitaire dont le Président est l'ami Coran-Bayle, membre de notre Comité Central, 20 Boulevard Emile Augier, Paris XVIe :

« Je vous serais très reconnaissant de vouloir bien me signaler, à l'occasion « les actes de courage et de sauvetage qui pourraient se produire parmi les membres « de la Société que vous présidez. La Société des Hospitaliers sauveteurs Bretons « désire, et c'est l'un de ses buts, récompenser tous ces actes et, en particulier, les « sauvetages effectués au péril de la vie. Elle dispose, à cet effet, d'une série de « récompenses allant de la lettre de félicitations au diplôme simple, au diplôme avec « insigne et à la grande médaille H. S. B., avec inscription au livre d'or de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Le Secrétaire général,
F.-I. Guyot de la Hardrouyère.

6

document 6

LIGUE des BLEUS de NORMANDIE

(Action Républicaine - Défense Laïque - Solidarité Normande)

Siège Social : 72, Avenue des Ternes — Tél. Étoile 12.44

SECTION DE PARIS :

Président :
ANDRÉ BARTHÉLEMY
AVOCAT A LA COUR

PARIS, le 26 Février 1935

Mon Cher Compatriote,

Le Comité vous prie de lui faire l'honneur d'assister au DÉJEUNER-CONFÉRENCE-MARITIME ET COLONIAL que nous organisons le Samedi 16 Mars 1935, à midi et demi, dans les salons de l'Hôtel Bohy-Lafayette, Sq. Montholon, au cours duquel Monsieur MONNERVILLE, Député de la Guyane, prendra la parole sur le sujet suivant :

« Les NORMANDS et la COLONISATION »

Nous FÊTERONS en même temps la prochaine mise en service du Paquebot « NORMANDIE ».

Monsieur William BERTRAND, Ministre de la Marine Marchande, a bien voulu accepter la Présidence d'Honneur de cette réunion.

Nous comptons sur la présence des Parlementaires Républicains de Normandie.

Veuillez avoir l'obligeance d'adresser votre adhésion au siège social le plus tôt possible et avant le 14 Mars, pour assurer l'organisation de cette fête.

Les dames sont cordialement invitées.

Vos bien dévoués compatriotes.

A. BARTHÉLEMY, Président — LEDORMEUR, Secrétaire Gal

Prix du Déjeuner : 26 Francs

Pour les personnes qui ne pourraient venir qu'à deux heures prendre le café, il sera perçu 3 francs.

7

document 7

St Étienne 26 janvier 1921.

Monsieur le chef comptable

Ci-inclus quittance pour traitement actuellement les affaires et les objets de toilette contenant contenus. Ayant, je vous prie, vouloir m'expédier les dépenses pour me tenir les renseignements

page 26.

Pour ces raisons sentiment et à mon grand regret croyez - le Mrs. Je viens vous avoir que je suis démissionnaire et ne puis plus faire partie des « Bleus de Bretagne ».

Veuillez croire, Monsieur et cher compatriote à l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Mcelly

Louis Fauriel - St Etienne

page 27

8

document 8

Union Amicale

DES

BLEUS DE BRETAGNE

COMITÉ CENTRAL

BULLETIN D'ADHÉSION

Le soussigné Lecomte Marcel

de Nord (Loire Inf^re) *profession de* Phien Dr. Méd. Pl^re Ple

(Seine) *demeurant à* Grand-Montrouge 161 Route de Chatillon

après avoir pris connaissance des Statuts de l'« Union amicale des Bleus de Bretagne » ayant pour principal objet de resserrer entre les républicains anti-cléricaux et anti-nationalistes, d'origine bretonne ou électeurs bretons, des liens d'amitié et de solidarité, les adopte et demande son admission dans l'Association.

A Montrouge *le* 1906

Marcel Lecomte

A Monsieur Armand DAYOT, Président de l'Association des « Bleus de Bretagne », 8, boulevard Flandrin, Paris.

page 28

9 document 9

UNION AMICALE DES BLEUS DE BRETAGNE

(FONDÉE EN 1898)

Liste [redacted] pour 1927 du Comité Central [redacted]

MM.

BEAUFILS, sculpteur, 62 r. Auguste Vitu, Paris XV^e^

Antoine BOTT, directeur de la " Bretagne Nouvelle ", vice-prés. sort. Morgat par Crozon (Finistère)

Jean BOUCHER, statuaire, membre sortant, 77 r. Daguerre, Paris XIV^e^

BOUGLÉ, professeur à la Sorbonne, 26 av. Victor Hugo, Boulogne-sur-Seine (Seine)

Armand CHARPENTIER, romancier, membre sortant, 108 rue de Poissy, St Germain-en-Laye (Seine-et-O.)

COLOMBEL, inspecteur des postes et télégraphes, trés. génér. sortant, 14 rue Lafontaine, Paris XVI^e^

Francis DELAISI, économiste, membre sortant, 11 place Saint-Michel, Paris-V^e^

LE DU, professeur au Lycée Montaigne, secrét. génér. adj. sortant, 3 rue Armand Moisan, Paris XV^e^

Docteur Pierre EVEN, ancien député des Côtes-du-Nord, 1 square Delambre, Paris XIV^e^

GAULT Victor, mairie du 8^e^ arrondissement de Paris, Régisseur de l'école Théophile Roussel, Montesson (S.-et-O.)

GEISTDORFER, chef de bur. à la Préfect. de la Seine, sec. gén. sort., 9 rue de Navarre, Paris

Armand GUILLON, préfet de Tarn-et-Garonne (vice-président sortant) à Montauban 6 Rue [illegible]

GUYOT de la HARDROUYÈRE, chef de bureau au Ministère des Travaux Publics, membre sortant, 78 rue de l'Abbé Groult, Paris XV^e^

HAMONOU, inspecteur général des Postes et Télégraphes memb sort, 57 Boulevard Montparnasse

De JAEGHER, artiste peintre, 15 rue Brézin, Paris XIV^e^

COURTOIS, Ingénieur des Travaux JEHANNO sous chef de bureau au Ministère de la Marine, 4 square Delambre, memb. sort Paris XIV^e^

JOSSE, surveillant général au Lycée Louis-le-Grand, membre sortant, 123 rue St Jacques, Paris V^e^

LIÉGARD, chef de bureau au Ministère des Pensions, 60 rue de Strasbourg, Vincennes (Seine)

MAQUET professeur à la Sorbonne, membre sortant, 2 avenue des Termes, Paris XVII^e^

Léon MOREAU, prix de Rome, compositeur de musique, membre sort, 131 Rue du faubourg St Honoré, Paris

Jean PHILIPPE ancien receveur des Finances, vice-président sortant, 205 Boulevard Malesherbes, Paris

Robert SURCOUF, ancien député d'Ille-et-Vilaine, membre sortant, 22 rue de Tocqueville, Paris XVII^e^

Gustave TÉRY, journaliste, membre sortant, Journal "l'Œuvre", 9 rue Louis-le-Grand, Paris II^e^

LE TONTURIER, professeur au collège de Compiègne, 2 rue Domeliers, Compiègne (Oise)

TORAU-BAYLE, publiciste, membre sortant, 20 Boulevard Emile Augier, Paris XVI^e^

Docteur TOSTIVINT, membre sortant, 267 rue du faubourg Saint-Antoine, Paris XI^e^

Camille VALLAUX, professeur agrégé de l'Université, membre sortant, 31 rue du Capitaine Scott, Paris XV^e^

Présidents de Sections (Membres de droit du Comité Central)

François Hervé, 203 Boulevard Montfleuri, Nice (Alpes-Maritimes)

Renaud, 3 rue Dubreil, Nantes (Loire-Inférieure)

Le Coroller, Ploërmel (Morbihan)

Vice-Présidents de la Section des Côtes-du-Nord

Berthe, Avocat, Guingamp

Louis Herrizic, Professeur au collège, Lannion

Le Page, Conseiller d'arrondissement, Plouaret

Le Roux, Receveur des Contributions indirectes, St-Brieuc

Rallon, Receveur de l'Enregistrement, Callac

page 29

10

document 10

Le 16 septembre 1927.

Monsieur le Trésorier de
la Section Auxiliaire des "Bleus de Bretagne",

J'ai l'honneur de vous
adresser mon adhésion à votre Section des Bleus
de Bretagne —

Ci-joint le fragment d'une lettre
que Monsieur Rott a bien voulu me faire
l'honneur de m'écrire et que je vous transmets
parce qu'elle vous indique les qualités de mes
hauts parrains —

Veuillez-moi de vous adresser le montant
de ma cotisation - et agréez, je vous
prie, Monsieur le Trésorier, l'expression
de mes sentiments les plus dévoués.

E. Grenn,

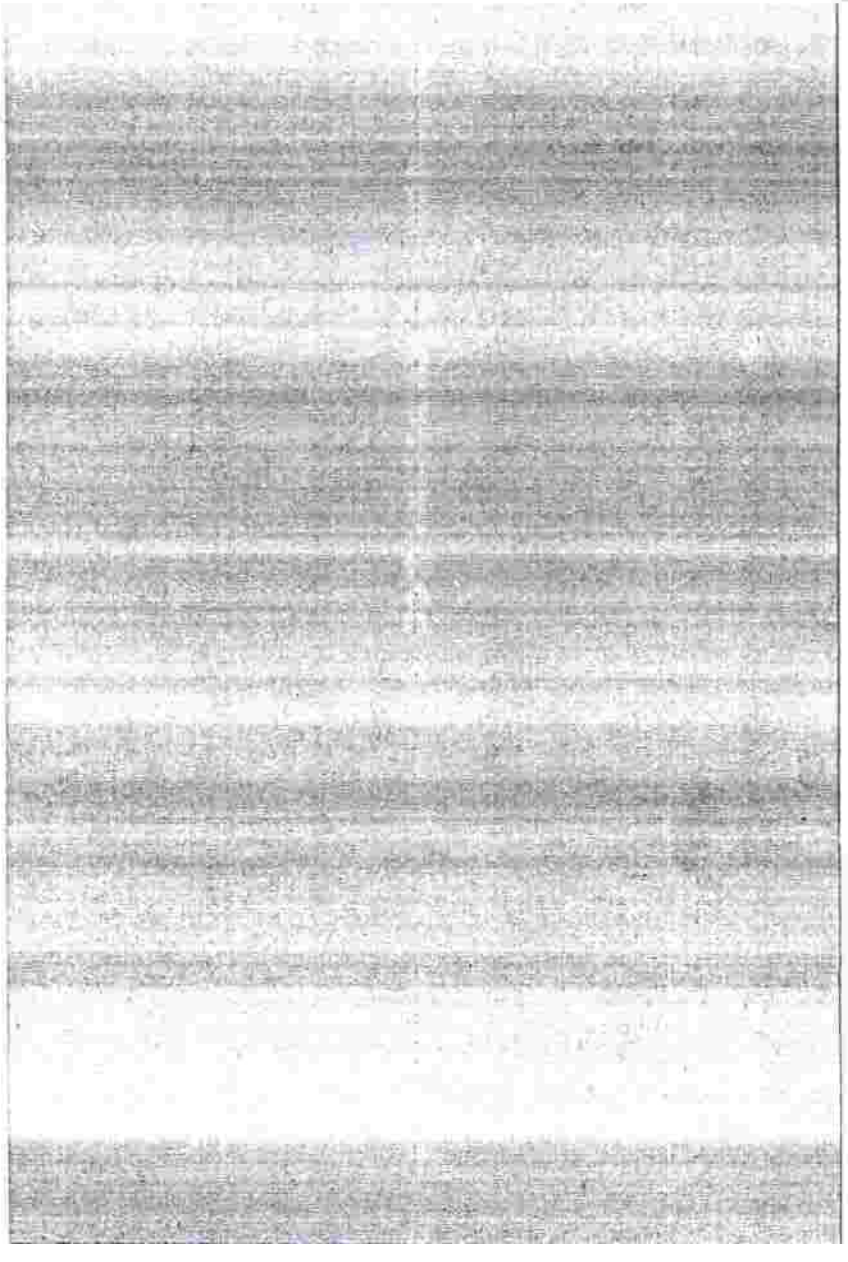
Juge, 93, place de
l'Hôtel de Ville,

= Vannes =

page 30

document 11

Document 11



Union Amicale des "BLEUS DE BRETAGNE"

SECTION PARISIENNE

STATUTS

I . FORMATION DE LA SECTION

Art. 1er — Les membres de " L'UNION AMICALE DES BLEUS DE BRETAGNE ", résidant à Paris et dans sa Banlieue, sont constitués en " SECTION PARISIENNE DES BLEUS DE BRETAGNE ".

Peuvent également en faire partie, sur leur demande, les " BLEUS DE BRETAGNE " résidant en province, dans les colonies françaises et à l'etranger, et qui ne sont pas rattachés à une autre section.

II . SIÈGE SOCIAL

Art. 2 — Le Siège social est : " 4bis, **rue l'Olive** " **PARIS (18e)**

III . BUT

Art. 3 — Conformément aux Statuts de l'" UNION AMICALE DES BLEUS DE BRETAGNE", la " SECTION PARISIENNE DES BLEUS DE BRETAGNE " a pour but :

1° De resserrer les liens d'amitié et de solidarité qui unissent tous les Républicains d'origine bretonne ;

2° D'apporter un appui moral et matériel à tous les Bretons résidant ou venant résider dans la région parisienne;

page 31

31

3° De coordonner les efforts de tous ses membres afin de produire un maximum d'éducation et d'action républicaines dans la région parisienne et dans les cinq départements bretons;

4° De développer, dans son sein, le goût de la Littérature, des Sciences et des Arts et, en particulier, faire aimer les œuvres de ses compatriotes bretons.

IV . MOYENS D'ACTION

Art. 4 — Pour atteindre son but, la " SECTION PARISIENNE DES BLEUS DE BRETAGNE " organise;

1° Des réunions mensuelles qui comportent : dîners de famille, Conférences, Soirées littéraires et artistiques, Excursions ou Visites des Musées et Salons

Ces réunions ont lieu de Novembre à Juillet inclus. Les Dames sont invitées à y prendre part.

2° Un Office mutuel du Travail;

3° Des fêtes de bienfaisance.

Elle se fait, en outre, représenter par un ou plusieurs délégués à tous Congrès ou manifestations organisés par le " COMITÉ CENTRAL " de l'"UNION AMICALE DES BLEUS DE BRETAGNE ".

V . MEMBRES. — CONDITIONS D'ADMISSION

Art. 5 — La " SECTION PARISIENNE DES BLEUS DE BRETAGNE " comprend :

1° Des membres adhérents,

2° Des membres adhérents donateurs,

3° Des membres fondateurs.

Art. 6 — Pour en faire partie, il faut remplir l'une des conditions suivantes

1° Être né de parents bretons,

2° Être né en Bretagne,

3° Avoir épousé une Bretonne,

4° Être électeur en Bretagne ou y avoir des attaches par le sol ou par les luttes soutenues en faveur de la cause républicaine.

Art. 7 — Toute demande d'admission doit être adressée au Président de la Section.

Pour être admis il faut être présenté par deux membres adhérents de la Section et signer un Bulletin d'adhésion aux Statuts de l'" UNION AMICALE DES BLEUS DE BRETAGNE " ainsi qu'aux présents Statuts.

L'Admission est prononcée par le Comité d'Administration, sauf appel devant l'Assemblée générale de la Section. Elle n'est définitive qu'après ratification par le " COMITÉ CENTRAL " de l'" UNION AMICALE DES BLEUS DE BRETAGNE ".

VI . COTISATIONS & DONS

Art. 8 — La cotisation annuelle, pour tous les membres adhérents de la SECTION PARISIENNE DES BLEUS DE BRETAGNE " est fixée à la somme de ~~Trente~~ 5 FRANCS.

Le titre de " MEMBRE ADHÉRENT DONATEUR " est acquis par le versement d'une cotisation supplémentaire et annuelle de vingt francs.

Le titre de " MEMBRE FONDATEUR " est acquis par un don minimum de Cinquante francs.

La cotisation est payable dans le courant de Janvier de chaque année, et toute année commencée est due.

VII . COMITÉ D'ADMINISTRATION

Art. 9 — La " SECTION PARISIENNE DES BLEUS DE BRETAGNE " est administrée par un Comité de QUINZE membres.

32

page 32

Ce Comité est élu pour un an et les membres sortants sont rééligibles.

Il choisit dans son sein, au scrutin secret et uninominal, un Bureau composé de :

UN PRÉSIDENT
UN VICE-PRÉSIDENT
UN SECRÉTAIRE
UN SECRÉTAIRE-ADJOINT
UN TRÉSORIER

L'Élection se fait à la majorité absolue au premier tour et, à la majorité relative, s'il est nécessaire de procéder à un second tour.

Art.10 — Le Comité statue sur les demandes d'admission, prend toutes décisions concernant l'Administration de la Section et en organise toutes les réunions ou manifestations.

Il délibère à la majorité des membres présents. La voix du Président est prépondérante en cas de partage.

Il se réunit toutes les fois qu'il le juge utile.

Il rend compte de sa gestion, chaque année, à l'Assemblée Générale.

Art.11 — Le Président représente la Section en toutes circonstances et en préside toutes les réunions.

Il convoque le Comité d'Administration et en dirige les délibérations.

En cas d'absence, il est remplacé par le Vice-Président.

Art.12 — Le Secrétaire est chargé de la Correspondance, par délégation du Président.

Il dresse le procès-verbal des séances du Comité et

des réunions de la Section, tient le registre des membres et conserve les archives.

Il est aidé, dans sa tâche, par le Secrétaire-adjoint

Art.13 — Le Trésorier est chargé de l'encaissement des Cotisations et Dons, et du paiement des sommes dues par la Section.

Aucune dépense ne peut être acquittée par lui qu'en vertu d'une décision du Comité d'Administration.

Ses comptes sont vérifiés par le Comité d'Administration et présentés, chaque année à l'Assemblée Générale.

VIII . RESSOURCES

Art.14 — Les ressources de la " SECTION PARISIENNE DES BLEUS DE BRETAGNE " se compose :

1° Du produit des Cotisations,

2° Des Dons,

3° Du revenu des Capitaux placés,

4° Du produit des Fêtes et Collectes organisés par elle.

IX . ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Art.15 — Tous les membres de la " SECTION PARISIENNE DES BLEUS DE BRETAGNE " sont convoqués en Assemblée Générale par le Comité d'Administration, chaque année, dans la première quinzaine de Novembre.

Cette convocation doit être adressée au moins quinze jours avant la date fixée pour l'Assemblée Générale.

Art.16 — L'Assemblée Générale est présidée par le Président de la Section ou, à son défaut, par le Vice-Président.

Elle reçoit, du Comité d'Administration, l'exposé de la situation morale et matérielle de la Section, ap-

prouve les comptes du Trésorier, statue sur l'emploi des fonds disponibles, délibère sur les propositions qui lui sont soumises par le Comité et élit, au scrutin secret, à la majorité absolue au premier tour de scrutin et à la majorité relative s'il y a lieu à un second tour, les membres du Comité d'Administration.

Les délibérations de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité des membres présents.

Art. 17 — Le Comité d'Administration peut convoquer extraordinairement l'Assemblée Générale, si l'intérêt de la Section l'exige. Il doit la convoquer sur la demande du quart au moins des membres de la Section.

X . DÉMISSIONS, RADIATIONS, EXCLUSIONS

Art. 18 — Toute démission doit être adressée au Président de la Section, qui en donne connaissance au Comité d'Administration et la transmet ensuite au " COMITÉ CENTRAL " de l' " UNION AMICALE DES BLEUS DE BRETAGNE ".

Art. 19 — Sur la proposition du Comité d'Administration, la radiation peut être prononcée par l'Assemblée Générale pour non payement volontaire des Cotisations.

Art. 20 — Sur la proposition du Comité d'Administration l'exclusion peut être prononcée par l'Assemblée Générale pour tout acte contraire à l'honneur ou en opposition avec les principes posés à l'article 3 des présents statuts.

XI . DISPOSITONS GÉNÉRALES

Art. 21 — Le titre de " MEMBRE D'HONNEUR " pourra être

décerné par l'Assemblée Générale à toute personne étrangère à la Section et qui lui aura rendu des services moraux ou matériels.

Art. 22 — Toute proposition de modification des Statuts devra émaner du Comité d'Administration ou du quart au moins des membres de la Section.

Elle sera présentée à l'Assemblée Générale, mais ne pourra être discutée qu'à l'Assemblée Générale suivante ou à une Assemblée Générale extraordinaire convoquée dans un délai minimum de trois mois.

Art. 23 — Toute proposition de dissolution de la Section sera soumise aux règles posées à l'article précédent.

Art. 24 — En cas de dissolution, les fonds appartenant à la Section seront remis au " COMITÉ CENTRAL " de l' " UNION AMICALE DES BLEUS DE BRETAGNE ".

Art. 25 — Les présents Statuts, ainsi que les modifications qui pourront y être apportées ultérieurement seront soumis à l'approbation du " COMITÉ CENTRAL " de l' " UNION AMICALE DES BLEUS DE BRETAGNE ".

Ces Statuts ont été votés par l'Assemblée Générale du 28 février 1910 et approuvés par le " COMITÉ CENTRAL " de l' " UNION AMICALE DES BLEUS DE BRETAGNE " dans sa séance du 13 Avril 1910.

34

page 34

12

document 12

Union Amicale des Bleus de Bretagne. – Assemblée générale du 25 Février 1928. – Compte-rendu moral.

Monsieur le Président,
Messieurs & chers compatriotes,

En attendant le dépouillement du scrutin pour le renouvellement en 1928 du Comité Central de notre Association, je vais, si vous le permettez, exposer en quelques mots notre situation actuelle, depuis notre dernière Assemblée générale statutaire, qui s'est tenue ici même, le 5 Février 1927.

Mais, tout d'abord, je dois vous faire part des excuses que j'ai reçues de plusieurs de nos fidèles adhérents : Notre Vice-Président M. Bott, Directeur de la "Bretagne Nouvelle", qui, habitant Morgat, n'a pu, à son grand regret, & à notre regret unanime, ~~affronter les fatigues du voyage~~ venir cette année; M. Robert Surcouf, ancien député; M. le Docteur Castaing; M. Pierre Le Roux, le dévoué Secrétaire de la Section de Cannes; M. Le Cheuff, ancien trésorier des Bleus, Inspecteur général des services administratifs à Tunis; M. Talbezin ancien professeur; M. Nucelly, ancien baryton à l'Opéra, actuellement à St Etienne; Michel zeitlaerfer, Conseiller général des Côtes-du-Nord; A. Balay.

La plupart de ces bons militants, de ces excellents camarades, sont déjà des anciens, comme votre serviteur, et il devient chaque année plus urgent que les jeunes arrivent à la rescousse, pour combler les vides que le temps inexorable ne manque pas de faire dans nos rangs. Je vous demande instamment, mes chers compatriotes, de vous livrer, chacun dans votre milieu, à la plus intense propagande à cet effet, c'est indispensable.

Ce vœu exprimé, j'en viens à l'événement le plus important qui a marqué, en 1927, la vie de notre Association, je veux dire le Congrès que nous avons tenu à Lannion le 25 Septembre dernier. Notre Président M. le Docteur Even, notre Vice-Président M. Bott, M. Geistdoerfer, Conseiller général des Côtes-du-Nord, M. le Docteur Texier, Vice-Président du Comité Radical-Socialiste de St Brieuc, M. le Docteur Coebet, conseiller général de Erian, M. Béthuel, Conseiller général de Plélan, M. Le Cay, Vice-Président des Bleus de Lannion, votre serviteur lui-même y prirent successivement la parole, tant au cours de la séance que à l'issue de l'excellent banquet dont elle fut suivie. J'allais oublier M. Lozaré, qui parla au nom des militants & M. de Chappedelaine, Rapporteur général du Budget. Divers vœux furent adoptés pour la défense de l'idée laïque, la protection de la santé du maître & de l'enfant, la lutte contre l'alcoolisme, le vote par procuration, enfin

la commémoration de Félix Le Dantec, enfant de Lannion.

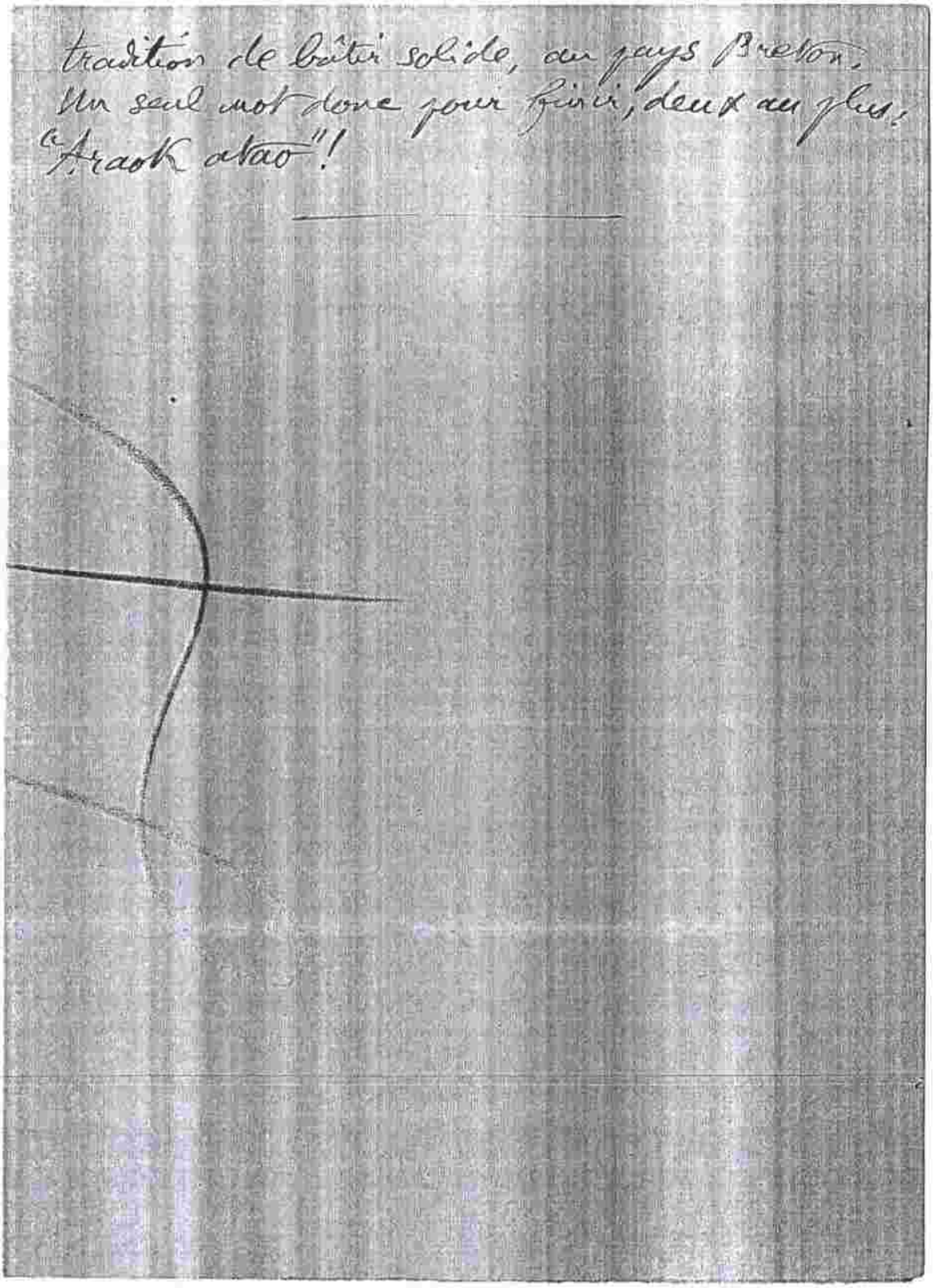
Ce fut une manifestation dont le retentissement fut grand & par laquelle s'affirma vigoureusement la vitalité d'avant-guerre, enfin retrouvée, qui, dans le Passé, a toujours caractérisé les Blancs. Il est bien entendu que nous ne ménagerons pas de renouveler cet effort nécessaire, que nous sommes nombreux à désirer rigoureusement annuel, sans aucune défaillance. Pour obtenir ce résultat, vous pouvez être certains que votre Comité Central ne ménagera ni son temps, ni ses ~~efforts~~ peines, suivant, en cela, l'exemple que nous donnent nos vaillantes Sections de province, tant dans les Côtes-du-Nord qu'en dehors même de notre chère vieille Bretagne.

Dans les Côtes-du-Nord, c'est Lannion, c'est Guingamp, c'est Callac aussi, que nous voyons rivaliser de zèle républicain, observation faite que 1928 est une année d'élections législatives, c'est-à-dire particulièrement importante, pour l'orientation politique générale & l'avenir de notre pays. Nos amis le savent bien & d'ores et déjà la lutte est particulièrement vive au foyer, toujours si ardent, de notre natale Armorique, terre de l'idéalisme et du dévouement!

d'un caractère familial plus accentué, notre belle Section de Nice, que préside toujours, avec un charme paternel que les années ne font qu'accroître, notre si sympathique compatriote, M. François Herve, a poursuivi, en 1927, le cours de ses manifestations bretonnes au pays du soleil & des fleurs. Dès que possible fêtes de Pâques, votre Secrétaire se propose d'aller porter aux Bleus de Nice le fraternel bonjour des Bleus de Paris, [illegible], car [illegible] il importe de ne pas perdre de vue qu'un Secrétaire général, c'est le commis-voyageur en titre d'une Association.

En attendant, ce serait un abus intolérable de ma part de garder la parole plus longtemps, car je risquerais de retarder le repas amical auquel nous sommes conviés et vous seriez tous en droit de ne pas me le pardonner. Je me tais donc, mais non sans formuler, le plus ardemment possible, tous mes vœux en faveur de la longévité de notre Association, qui sera bientôt trentenaire et qui, à coup sûr, me survivra, car il est de

tradition de bâtir solide, au pays Breton.
Un seul mot donc pour finir, deux au plus:
"Araok avao"!



Document 13

COMPTE-RENDU DES CONGRES ANTERIEURS,
COMPTE-RENDU MORAL ET EXPOSE DE L'ACTION
A VENIR DES BLEUS.

Monsieur le Président,

Messieurs et chers compatriotes,

Dès en débutant, il faut que je vous avoue quelque chose d'énorme, d'invraisemblable. Voici : Né en Bretagne, de parents bretons, et ayant largement dépassé la cinquantaine, je ne connaissais pas encore Lannion! C'est, pourtant, une ville pittoresque et accueillante, où j'ai comme un regret de ne faire que passer entre deux trains, au déclin de la vie.

Sans plus me répandre en des excuses que vous sentez sincères, j'entre, si vous le permettez, tout de suite dans le vif de mon sujet, qui, bien naturellement, se divise en trois parties, à savoir : les temps héroïques, les temps durs et la Terre promise, - où, plus heureux que Moïse, je compte bien, avec tous mes frères les Bleus, entrer d'un pas allègre et vaillant. Les temps héroïques, c'est le compte-rendu de nos Congrès antérieurs; les temps durs, c'est la guerre et l'après-guerre, c'est-à-dire le demi sommeil des Bleus, ce que le programme appelle élégamment le compte-rendu moral; enfin la Terre promise, c'est ce que nous devons être à l'avenir et ce que nous n'aurions jamais dû cesser d'être, le fanal directeur, fort bien défini par Anatole Le Braz dans ce beau vers :

Le divin flambeau d'âme au foyer des Bretons!

L'Union Amicale des Bleus fut fondée en 1898, par un certain nombre de personnalités républicaines ardemment bretonnes, au premier rang desquelles nous avons la joie de compter notre vénéré Président d'honneur, Monsieur Armand Dayot, qui est, et qui demeure à la fois, notre

doyen et le plus jeune d'entre nous par le cœur ! Depuis longtemps déjà, la nécessité était apparue, dans notre belle province celtique, de grouper durablement les forces de gauche, de sauvegarder sans trêve l'idée laïque, en face du bloc réactionnaire et clérical. Il fallait une ligue d'action politique n'ayant pas le caractère d'un phare à éclipses, quelque chose qui dépassât, dans le temps et dans l'espace, les ententes occasionnelles, les Comités départementaux. Telle a toujours été l'ambition des Bleus, qui est légitime, car elle est altruiste par essence et génératrice d'union!

L'enfantement fut laborieux, car, si notre race est idéaliste, elle est aussi terriblement individualiste et c'est le diable de retenir en un faisceau serré les plus éminents de chez nous. Enfin, vaille que vaille, on y réussit, j'oserai dire, nous y réussîmes assez bien. A la longue, vous le savez, la Foi finit toujours par soulever les montagnes. Nous débaptisâmes, en les soudant ensemble, la chaîne "Apathie" et les monts "Indifférence", tant et si bien que, le 6 Août 1905, environ sept ans après les premiers balbutiements, s'ouvrait à Brest le Congrès liminaire des Bleus, dont le retentissement fut considérable, en sa nouveauté. Nouveauté? que non pas! N'étions-nous pas les descendants légitimes et directs de ces Fédérés Bretons à qui revient l'honneur impérissable d'avoir déclenché la Grande Révolution? Nous osâmes le proclamer bien haut, et les cris de fureur de la presse bien pensante furent notre meilleure réclame. Cette fois, nous étions lancés!

La preuve en fut administrée, dès l'année suivante, grâce à notre deuxième Congrès, tenu à Saint-Malo, le 11 Septembre 1906, avec un succès qui n'est pas encore oublié. Vous commençâtes, mon cher ami Botti, vous qui fûtes l'âme inspirée de ces fêtes triomphales, par l'inauguration du monument Luzel, à Plouaret, le 2 Septembre 1906. De là, vous voilà menant tambour battant les officiels, à l'inauguration du monument Hamon, à Plouha, le 9 Septembre. Le 10 Septembre, vous entraînez la ronde jusqu'à Bréhat. Et, le lendemain du congrès proprement dit, tenu le 11 Septembre au grand Casino de Saint-Malo, infati-

gable, vous ramenez la foule enthousiaste à Dinan, toujours en compagnie de ce vieil artiste au grand cœur qu'était le Sous-Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, M. Dujardin-Baumetz!

C'est la même année, le 26 Avril, qu'avait lieu à Paris, au Trocadéro, un grand festival Bleu où, fait sans doute unique, dans les chants de la Révolution reconstitués sous leur forme primitive, on entendit la musique de la Garde Républicaine, avec la batterie de ses quarante tambours et clairons. Et qui fut l'inspirateur et l'organisateur de la fête? Parbleu, le même qui fit élever la statue de Hoche à Quiberon et, plus tard, celle de Renan à Tréguier, je veux dire notre héroïque et vénéré Armand Dayot!

Mais trêve de digressions intéressantes, si nécessaires qu'elles se rencontrent : Me voici forcé de déblayer et de saluer notamment, seulement d'un mot au passage, notre Congrès de Vannes du 27 Septembre 1908, avec, le lendemain, excursion à Sarzeau et visite à la maison de Lesage; notre deuxième Congrès de Brest, sixième congrès des Bleus, du 8 Octobre 1911, à l'issue duquel fut apposée une plaque commémorative sur la maison de mon vieil ami et inspirateur, l'Amiral Réveillère, premier Président d'honneur des Bleus; enfin, notre dernier Congrès, celui tenu à Lorient le 5 Octobre 1913, moins d'un an avant le grand conflit mondial qui, comme tant d'autres groupements même plus anciens et plus fortunés, nous laissa pantelants, squelettiques et mutilés des meilleurs peut-être d'entre nous!

Mais on ne meurt jamais tout à fait, quand on est bretons. Au risque d'être indiscret, je citerai, parmi ceux qui, d'un poing sûr, brandirent bien haut, de nouveau, notre oriflamme d'azur, l'infatigable ami des bons et des mauvais jours, notre ancien Secrétaire général, actuellement membre d'honneur de l'Association, Fiolet, retiré à Lusault, au beau pays de Loire; Armand Guillon, récemment nommé Directeur du Personnel au Ministère de l'Intérieur, si distingué, si chaleureux dans ses charmantes allocutions vice-présidentielles; enfin, Geist-doerfer, qui, de haute lutte, vient de conquérir, sur la réaction,

page 4

l'un des plus beaux postes de combat dans les Côtes-du-Nord. Entre nous nous le désignons par son prénom Michel, et, au fond, il n'y a pas meilleur hommage et plus ardent acte de foi que cette respectueuse familiarité!

Deux banquets eurent lieu entre temps, l'un pour fêter la nomination de l'ami Guillon au poste de Préfet de Tarn-et-Garonne, où, bien entendu, il n'a fait que passer, étant indispensable plus haut; l'autre, ce du 5 Février dernier, pour clore notre plus récente Assemblée générale. Ainsi s'affirma vigoureusement notre vitalité retrouvée: mais il serait injuste de ne pas faire sa très large part à l'activité de nos sections de provinces. Au premier rang parmi elles, il faut citer celles des Côtes-du-Nord, Guingamp, Lannion, Callac, Saint-Brieuc, toutes si allantes que le Comité Central a, parfois, quelque peine à suivre l'allure. Et l'on ne se fait pas faute de le lui reprocher... De cela, nous ne songeons nullement à nous plaindre, car nous sommes par tempérament, qu'on le sache bien, des entraîneurs plutôt que des modérateurs. Encore faut-il éviter les ornières, pour aller vite et loin... N'oublions pas, non plus, la fidélité touchante de notre belle section de Mice, si artiste et si familiale, où le culte de la petite patrie est, par les soins de son dévoué Président, M. François Hervé, et de ses dignes collaborateurs, célébré avec un éclat et une constance qui en disent long sur les éminentes qualités de notre vieille race armoricaine, où qu'elle se trouve transplantée!

Race celtique, disais-je plus haut. Que non pas! Nous sommes plus et mieux que cela! On nous déclare celtes, parce qu'au cours de notre histoire, nous avons adopté le langage celtique, rude et vigoureux, comme notre vieux granit, et que, depuis lors, contre vents et marées, nous l'avons gardé! Mais nos monuments sont mégalithiques; mais nos plus vieilles racines se retrouvent dans le parler humain partout où s'érigent cromlechs et menhirs, dans les parties les plus sauvages de l'Espagne, au cœur même de l'Afrique et jusque dans le haut Mexique. Nous sommes des Pélasges, des Atlantes peut-être, et de là vient notre idéa-

lisme, dédaigneux de la notion "intérêt", qui gouverne le commun des mortels. Rien ne nous effraie, rien ne nous arrête; chez nous, les réactionnaires s'avèrent, un beau jour, d'ardents socialistes et c'est ainsi que de nombreux gentilshommes bretons menèrent leurs clans à l'assaut des abus de l'ancien régime, si bien que, seuls, demeurent dans la vraie tradition aristocratique ceux d'entre eux qui sont aujourd'hui à l'avant-garde du parti républicain. Et tous, tant que nous sommes, que nous nous en doutions ou non, nous restons un peu les petits-enfants spirituels des Lamennais et des Renan. Voilà pourquoi nous n'avons nullement lieu de désespérer de l'avenir de l'idée laïque en Bretagne: voilà pourquoi, aux temps durs qu'ont vécu les Bleus, par la faute de la grande guerre, vont succéder fatalement des temps meilleurs, avec l'union voulue par nous et si féconde des forces de gauche, grâce à laquelle, l'an prochain, se manifestera un réveil tout à fait remarquable en ses résultats. C'est plein de cet espoir que, songeant enfin à me taire et à laisser la parole à plus éloquent que moi, je reprends mon rang en criant de tout coeur : Vive la République!

J.E. Guyot de la Hardrouyère

page 44

14 document 14

TY-CREÉO
RELECQ-KERHUON (FINISTÈRE)



Mon cher ami,

J'ai l'honneur de vous adresser ma démission de vice président et de membre de l'Association amicale des Bleus de Bretagne.

Bien que les Bleus ne soient pas une association à ligne politique bien définie, elle se rattache, par la force des choses, au parti radical auquel, malgré ma répugnance pour les étiquettes, j'étais disposé à me rattacher moi-même.

Mais, dans les conjonctures extrêmement graves que traverse ce pays, le parti radical fait preuve d'un tel manque de sens de l'intérêt général, et il est à tel point dominé par la politique des comités et par celle des intérêts électraux, que je ne puis conserver le moindre lien avec lui.

Ai-je besoin de vous dire que j'emporte le meilleur souvenir de nos rapports personnels ?

Bien cordialement à vous

Camille Vallaux

accepté
Jean Baylot
Président
Colombes

15

document 15

ARAOK

Union Amicale des Bleus de Bretagne

STATUTS

Adoptés par l'Assemblée Générale du 24 Janvier 1930
et enregistrés à la Préfecture de police sous le n° 151.679

I

ARTICLE I. — Il est fondé une association républicaine laïque sous le titre, « Union Amicale des Bleus de Bretagne. »

Cette association est une Fédération de sections créées en Bretagne et dans tous les centres où les Bleus désirent se grouper.

Le siège social est au secrétariat général (propagande), 78 [redacted], à Paris.

II — BUT. DEVISE, INSIGNE

ARTICLE II — Le but de l'Union Amicale des Bleus de Bretagne est de resserrer, entre les républicains d'origine bretonne, les liens d'amitié et de solidarité, de lutter contre le cléricalisme et contre la réaction sous toutes ses formes, de travailler sans cesse pour assurer le triomphe de toutes les réformes tendant à donner à chacun la plus large part de justice sociale, d'affirmer la suprématie du pouvoir civil...

Les Bleus de Bretagne s'efforceront de développer en Bretagne le goût et l'amour des Arts et la culture intellectuelle en général.

La devise des Bleus de Bretagne est « ARAOK ».

Leur insigne est un bleuet.

III — SOCIÉTAIRES - CONDITIONS D'ADMISSION

ARTICLE III. — Font partie de droit de l'Union Amicale, les Sénateurs Députés et Conseillers généraux de Bretagne qui ont adhéré aux présents statuts. La qualité de Sociétaire de l'Union Amicale ne peut sauf en ce cas, être attribuée qu'aux personnes nées en Bretagne ou alliées à des Bretons. Les mineurs ne peuvent faire partie de l'Association sans l'assentiment de leurs parents.

ARTICLE IV. — Tout citoyen qui demande à faire partie de l'U.A.B. devra faire présenter sa candidature, au comité central par la section du ressort de son domicile. Si le candidat ne réside pas dans le ressort d'une section il pourra faire présenter sa candidature par deux parrains devant le comité central en indiquant la section à laquelle il désire être rattaché.

IV. — MOYENS D'ACTION

ARTICLE V — Les moyens d'action de l'Union Amicale sont : les réunions, les conférences, les brochures, les congrès, les fêtes les expositions, les pétitions aux chambres, une revue de propagande : la Bretagne Nouvelle.

V — ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ARTICLE VI. — Une assemblée générale de l'Union Amicale a lieu chaque année, à Paris dans le premier trimestre, pour entendre l'ex-

page 46

vingt-huit candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages sont élus pour un an membres du comité central.

Article XI. — A sa première reunion le comité central élira son bureau au scrutin secret. Le vote par correspondance est admis pour les membres empêchés d'assister à la réunion. Les membres du bureau sont élus à la majorité absolue des suffrages exprimés

Le bureau du comité central est ainsi composé : un président ; quatre vice-présidents ; un secrétaire général service ; un secrétaire général (propagande) ; un trésorier général

Le président représente l'Union Amicale dans tous les actes extérieurs ; il dirige les délibérations du comité ainsi que celles de l'assemblée générale et du congrès. Il peut être suppléé par un des vice-présidents

Le secrétaire général (service) est chargé de la correspondance générale, des convocations au comité central, aux congrès et à l'assemblée générale, du fonctionnement de l'Union Amicale et du dépôt des archives Le secrétaire général (propagande), rédige les procès verbaux qui doivent figurer sur un registre spécial s'occupe de l'organisation des congrès, fêtes et autres manifestations extérieures et des rapports avec les sections et la presse.

Le Trésorier général est chargé des recettes et des dépenses de l'Association Aucune dépense ne peut être acquittée par lui si elle n'a été ordonnancée par le président en exécution d'une décision du comité central.

VII. — COMITÉ D'HONNEUR

Article XII. — Un comité d honneur est formé. Ses membres sont nommés par l'assemblée générale, sur la présentation du comité central. Ils ont voix délibérative aux réunions du comité central.

VIII. — CONGRES

Article XIII. — Un congrès est tenu chaque année en Septembre, dans une ville de Bretagne, ou exceptionnellement à Paris, conformément à la désignation du congrès précédent. Son règlement sera adressé à chaque section par le comité central, un mois avant la date fixée

Le congrès ne pourra délibérer que sur des questions d'ordre général ; il ne connaîtra pas des statuts, dont la revision appartient exclusivement à l'assemblée générale.

IX. — SECTIONS

Article XIV. — Des sections de l'Union Amicale des Bleus de Bretagne peuvent êtres constituées, avec l'approbation préalable du comité central, partout où des républicains bretons désirent se grouper.

Chaque section établit des statuts particuliers à la condition qu'ils soient en concordance intime avec les statuts généraux de l'Union Amicale Ils sont soumis à l approbation du comité central Les sections sont autonomes. Elles ont tout en se conformant aux statuts généraux l'entière liberté d'émettre les vœux et de prendre les décisions qui leur semblent utiles au point de vue local.

Article XV. — La section parisienne est composée de Bleus de la région parisienne et de tous ceux qui ne sont pas rattachés à une autre section La cotisation y est fixée a 20 francs par an. Le trésorier de chaque section adresse dans le premier trimestre de chaque année, au trésorier du comité central, une cotisation minima de 3 francs, par membre inscrit dans la section au 31 Décembre précédent ; il reçoit en échange du trésorier général, un nombre égal de cartes de sociétaires.

posé des travaux du comité central, les comptes-rendus moral et financier, établir le budget de l'Association, discuter les questions à l'ordre du jour et procéder au dépouillement du scrutin pour l'élection des membres du comité central.

La convocation pour l'Assemblée générale doit être adressée à tous les membres un mois avant la date fixée pour la réunion

Aucune question ne peut être portée à l'ordre du jour si elle n'a été soumise au comité central avant le premier Janvier qui précède l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale se compose des délégués des sections, ayant payé leur cotisation au 31 Décembre qui précède l'Assemblée générale.

Les délégués d'une section présents à l'Assemblée générale disposent de toutes les voix de la section

Les décisions de l'Asssemblée générale sont prises à la majorité des suffrages exprimés.

Tous les Bleus peuvent assister à l'Assemblée générale et prendre part à la discussion ; mais seuls les délégués ont voix délibérative.

VI. — COMITE CENTRAL

Article VII. — L'Union Amicale des Bleus de Bretagne est administrée par un comité central comprenant :

1° 28 membres élus dans les conditions déterminées ci-après ;

2° Tous les présidents de sections, membres de droit, qui peuvent être remplacés par leurs délégués à Paris, nommés par les sections ;

3° Les Sénateurs, Députés, et Conseillers généraux adhérents aux Bleus.

Article VIII. - Le comité central est chargé de la défense des intérêts moraux et matériels de l'Union Amicale. Il veille à la stricte observation des statuts généraux ; il propose le budget annuel ; il prononce l'admission définitive des membres qui lui sont proposés par les sections ; il statue sur la constitution des nouvelles sections dont il approuve les statuts particuliers ; il convoque l'assemblée générale et le congrès dont il règle l'ordre du jour.

Les efforts du comité central tendent toujours à faire aboutir les justes revendications qui lui sont présentées par les sections dans l'intérêt de la République.

Article IX. — Le vote pour l'élection du comité central se fera par correspondance. Une liste de candidats est adressée, dans l'ordre alphabétique, par les soins du comité central sortant : elle comprend, avec les titres et domicile de chacun d'eux, les noms de tous les sociétaires ayant fait acte de candidature avant le premier Janvier de l'année dans laquelle a lieu l'assemblée générale. Les membres sortants du comité central candidats, y figurent avec l'indication de la fonction qu'ils occupaient précédemment.

En même temps que la convocation, il est adressé aux Présidents de sections, par les soins du comité central, et sous enveloppes, autant de listes et de doubles enveloppes, nécessaires au vote par correspondance, qu'il y a de membres inscrits régulièrement à la section et ayant acquitté leur cotisation pour l'année écoulée. Les bureaux des sections sont chargés d'adresser personnellement, à chacun de leurs membres les plis renfermant listes et enveloppes.

Article X. — Les votes sont transmis au siège social avant la réunion de l'assemblée générale.

Le dépouillement du scrutin est fait en assemblée générale. Les

ARTICLE XVI. — Les sections doivent tenir le comité central au courant de leurs travaux et lui adresser régulièrement les comptes-rendus de leurs réunions Leurs secrétaires doivent rester en rapports constants avec le secrétaire général.

ARTICLE XVII. — Tout comité de section qui aura enfreint les statuts et dérogé aux principes de l'association, pourra être considéré comme démissionnaire sur un vote du comité central et la section en sera avisée.

ARTICLE XVIII. — Toute section qui aura enfreint les statuts et dérogé aux principes de l'Union Amicale, pourra être dissoute par un vote de l'assemblée générale, sur un rapport du comité central.

ARTICLE XIX — L'exclusion d'un membre d'une section sera prononcé par le comité central sur proposition de la section.

X. — MODIFICATIONS AUX STATUTS

ARTICLE XX. — Toute proposition de modification des statuts émanant de 40 membres devra être soumise aux membres de l'association par voie de référendum, dans la forme prescrite pour l'élection des membres du comité central. Elle devra réunir la majorité des votants pour être acceptée.

XI. — DISSOLUTION

ARTICLE XXI. — En cas de dissolution, une assemblée générale décidera de l'emploi des fonds existants entre les mains du trésorier du comité central.

XII. — COMITES RÉPUBLICAINS AFFILIÉS

ARTICLE XXII. — Les comités républicains et les associations républicaines existants en Bretagne pourront demander leur affiliation à l'Union Amicale. Le droit annuel est fixé à 50 francs pour chaque comité. Toute demande d'affiliation devra être accompagnée de l'envoi des statuts du groupement. Le comité central statuera sur cette demande. Chaque comité affilié peut se faire représenter au congrès

Les Secrétaires Généraux : PIERRE JOSSE,
17, rue Auguste Comte, Paris (VI)

F.E. GUYOT DE LA HARDROUYÈRE.
[redacted], Paris (XIV)
1 av. de la porte de Montrouge

Le Président,
Docteur PIERRE EVEN,
Sénateur des Côtes-du-Nord, Square Delambre Paris XIV)

Le Trésorier Général,
GOURMELON
8, rue Jaucourt, Paris (XII)

page 49

16

document 16

UNION AMICALE des BLEUS de BRETAGNE

Secrétaire général :

M. GUYOT DE LA HARDROUYÈRE

78, Rue de l'Abbé-Groult, PARIS-XV^e^

Paris, 13 Mars 1929.

Mon cher Ami,

Veuillez convoquer le Comité Central des Bleus à l'adresse ci-dessus (1er étage), pour le Mercredi 20 Mars courant, à 21 h, avec cet ordre du jour :

Election du Bureau du Comité Central pour 1929 ; présence indispensable.

Even donne, avec insistance, sa démission de Président, j'ai lu ses lettres. Il me semble que, dans ces ~~conditions~~, nous ne pouvons continuer et nous réunir à l'Institut prophylactique et, d'autre part, je suis seul chez moi actuellement, Mme Suzy Noël étant en tournée théâtrale en province.

Ci-contre la liste, rectifiée et complétée, des personnes à convoquer (remarquez le changement d'adresse de M. Le Bail et l'adjonction du nom du Docteur Le Cann).

J'ai pressenti Hamonou comme Président éventuel ; je n'ai pas encore sa réponse.

Enfin, nous verrons si, Mercredi, nous pouvons désigner un Président, s'il voudra mettre sa nomination à une séance ultérieure, en se nommant, pour le moment, que le restant du Bureau. Force sera peut-être de procéder ainsi !

Bien amicalement à vous.

F. Guyot de la Hardrouyère.

page 50

document 17

Relevé des Congrès des Bleus de Bretagne, depuis la fondation de l'Association en l'année 1898.

Numéros des Congrès	Dates des Congrès	Villes où se sont tenus les Congrès	Ordres du jour des Congrès
1er Congrès	6 Août 1905	Brest	Discours du Président Rapport du Secrétaire général Discussion des vœux et motions dans l'ordre d'inscription
2me Congrès	9,10,11 & 12 Sept. 1906	St Malo	8 Sept. Inaugon mont Luzel à Plouaret 9 Sept. — dito — dit: - Hamon à Plouha 10 Sept. Excursion à Bréhat 11 Sept. Travx du Congrès à St Malo (rapports et vœux) 12 Sept. Excursion à Dinan
3e Congrès	.....	.....	
4e Congrès	26, 27, 28 Sept. 1908	Vannes	Travx de 8 à 11H & de 3 à 6H le 27 Sept.
5e Congrès	.....	.....	
6e Congrès	7, 8 et 9 Oct. 1911	Brest	Allocution du Président (8 Oct.) Rapport moral du Secrétaire général Conservon des monts préhistoriques (Devoir) L'Histoire locale à l'école (Gilles) La question agraire (J. Le Febvre) L'éducation populaire (Bernard) La réforme électorale (Both). Vœux divers
7e Congrès	.....	.....	
8e Congrès	4, 5, 6 Oct. 1913	Lorient	Allocution du Président (5 Oct.) Rapport moral du Secrétaire général L'décolonisme & les Bouilleurs de cru (Pierre Mille) Conservon monts préhistoriques (Devoir) Retraites ouvrières & paysannes (Fouré) Mutations par décès des rentes ouvrières (Bernard) L'art à l'école (Gaidon-Lafer) Patronages et Sés de gymnastique (Paul Souday) Œuvres d'Education & de Solidarité bretonne (J. Rousseau) & d'Enfants, cantonaux (Both) Syndicats du vote et corruption électorale (Both)
9e Congrès	25 Sept. 1927	Cannion	

18

document 18

Ligue des Bleus de Normandie

Action Républicaine
Défense Laïque
Solidarité Normande

STATUTS

CHAPITRE PREMIER

Formation et But de la Ligue

Conformément à l'article 5 de la loi du 1er juillet 1901, il a été fondé, en 1908, à Paris, une Association sous le titre : *Ligue des Bleus de Normandie*.

ARTICLE PREMIER. — Le but de cette Association est de resserrer entre les républicains d'origine normande les liens d'amitié, d'union et de solidarité ; de lutter pour l'idéal laïque contre le cléricalisme et de combattre la réaction sous toutes ses formes ; de travailler sans cesse pour assurer le triomphe de toutes les réformes tendant à donner à chacun la plus large part de justice sociale ; d'affirmer la suprématie du pouvoir civil.

Les Bleus de Normandie inscrivent aux présents statuts l'éducation politique et sociale de leurs compatriotes, ainsi que la défense de leurs intérêts économiques. Ils s'efforceront aussi de développer en Normandie le goût des Lettres et des Arts, de propager et d'aider les œuvres d'éducation physique et les œuvres de Mutualité et de Prévoyance sociale.

ART. 2. — *La Ligue des Bleus de Normandie* n'est pas un parti. Désirant rester en dehors des luttes purement électorales, elle n'est la filiale d'aucune organisation politique. Son action ne saurait donc se confondre avec celle des Comités auxquels elle ne prétend aucunement se substituer, mais dont elle seconde admirablement la tâche.

ART. 3. — L'insigne des *Bleus de Normandie* est un bleuet.

CHAPITRE II

Admission, Composition, Radiation

ART. 4. — La qualité de sociétaire de la Ligue ne pourra être attribuée qu'aux personnes nées en Normandie ou de parents normands. Exception est faite cependant pour les personnes qui ont épousé des Normandes et pour les sénateurs et députés républicains des départements normands. Cette qualité est étendue aux électeurs normands et pourra, sur leur demande, leur être maintenue, même après qu'ils auront quitté la Normandie. Les mineurs ne peuvent faire partie de l'Association sans l'assentiment de leurs parents.

ART. 5. — Toute personne jouissant des conditions requises, qui demandera à faire partie de l'Association, devra faire présenter sa candidature au Comité central par deux parrains choisis parmi les sociétaires. Elle sera avisée de son admission.

ART. 6. — Les moyens d'action de la Ligue sont : les sections régionales formées dans les cinq départements normands, les réunions et les conférences, les brochures, les congrès, les fêtes, les expositions, les pétitions aux Chambres, etc...

ART. 7. — La Ligue se compose : 1° de membres d'honneur ; 2° de membres honoraires ; 3° de membres actifs.

ART. 8. — Peuvent être admis comme membres d'honneurs : les ministres, sénateurs, députés, préfets et toutes autres personnes ayant rendu des services à la Ligue et connues pour leurs sincères convictions laïques et républicaines.

ART. 9. — Les membres honoraires sont ceux qui, désireux de seconder les efforts de la Ligue, verseront une cotisation de dix francs par an.

ART. 10. — Les membres actifs ou participants sont ceux qui prendront l'engagement formel de se conformer aux présents statuts, se montrant ainsi résolus à travailler au triomphe de la République, à la réalisation des réformes sociales et à la défense des intérêts économiques de la Normandie. Leur cotisation annuelle est fixée à 5 francs, carte comprise. Le montant de cette cotisation est majoré

de 0 fr. 60, pour frais de recouvrement si l'adhérent n'envoie directement sa cotisation au trésorier. La cotisation au Comité central est fixée uniformément à 2 francs pour les membres des sections, carte comprise. Le prêt de la carte est formellement interdit.

ART. 11. — La qualité des membres actifs se perd : 1° par la démission ; 2° par la radiation.

Seront radiés les membres qui, par leurs agissements, auront porté préjudice à la Ligue ; qui n'auront pas payé leur cotisation ou qui auront commis une faute contre l'honneur ou tous actes contraires aux articles 1, 2, 4 et 5 des présents statuts. La radiation sera prononcée par le Comité central, aussi bien pour les membres non groupés que pour les membres des sections ; elle est prononcée après enquête et avis de la section, s'il y a lieu, l'intéressé ayant été averti et entendu sur sa demande.

CHAPITRE III

Administration

ART. 12. — La Ligue est administrée par un Comité central permanent composé de quarante membres choisis parmi les membres actifs comptant au moins une année de présence à la Ligue et nommés pour un an par le Congrès, à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second tour. Les membres sortants seront rééligibles.

Ce Comité central comprendra huit membres par département dont la moitié, au moins, devra résider à Paris.

Le Comité central a les pouvoirs les plus étendus pour administrer la Ligue, pour prendre toutes décisions et faire toutes opérations relatives à l'objet social.

Les membres du Comité central ne contractent, en raison de leur gestion, aucune obligation personnelle ni solidaire ; ils ne répondent que de l'exécution de leur mandat.

ART. 13. — Le Comité central désigne chaque année dans sa première réunion qui suit l'Assemblée générale, un Président, deux Vice-Présidents, un Secrétaire général, un Secrétaire des séances ; un Trésorier et un Trésorier adjoint. En cas de démission ou de décès de l'un de ses membres, le Comité central peut pourvoir à son remplacement. Le ou les membres ainsi nommés ne demeurent en fonctions que pendant le temps qui restait à leur prédecesseur.

Un Conseil juridique sera nommé chaque année par le Comité central. Aucune action judiciaire ne pourra être engagée qu'après avis du Conseil juridique. Les membres de ce Conseil peuvent assister aux réunions du Comité central, mais ils ne peuvent prendre part aux votes.

ART. 14. — Le Comité central se réunit au Siège social, une fois par mois, à jour fixe, sur la convocation du Secrétaire général. Il peut, en cas d'urgence, être convoqué en réunion extraordinaire par le Président et le Secrétaire général et peut également être réuni sur la demande de cinq de ses membres.

Les Présidents ou délégués des sections sont admis, avec voix consultative, aux délibérations du Comité central.

Il est tenu un procès-verbal des séances ; les noms des membres présents y sont indiqués. Les procès-verbaux sont rédigés par le Secrétaire des séances. Après leur adoption, les procès-verbaux seront copiés sur un registre et signés par le Président de séance et par le Secrétaire général.

Les copies ou extraits des procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs, seront certifiés par deux membres du Comité central.

ART .15. — Le Président préside les séances du Comité central. Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage égal des voix, la voix du Président est prépondérante. Le Président fait tous actes conservatoires, et représente l'Association vis-à-vis des tiers et des pouvoirs publics, ainsi qu'en justice tant en demandant qu'en défendant. Il fixe l'ordre du jour des réunions et de concert avec le Secrétaire général, il veille à l'exécution des délibérations. Il ordonnance les dépenses. Les cartes d'identité seront signées par le Président et par le Secrétaire général.

ART. 16. — Les Vice-Présidents suppléent le Président absent ou empêché et le remplacent dans ses attributions.

ART. 17. — Le Secrétaire général a la garde des archives. Il est chargé de l'administration de la Ligue, de l'envoi des convocations, de la correspondance et de l'expédition des affaires courantes.

ART. 18. — Le Trésorier fait le recouvrement des cotisations et des sommes dues à l'Association, signe toutes quittances, endosse ou acquitte tous effets et mandats. Il est personnellement responsable de toute dépense non ordonnancée par le Président.

ART. 19. — En cas d'absence ou d'empêchement, le Secrétaire général est remplacé par un membre du Comité central désigné par ce Comité. Le Trésorier est toujours remplacé par le Trésorier-adjoint.

ART. 20. — Chacun des autres membres du Comité peut être chargé de fonctions spéciales dans l'intérêt du bon fonctionnement et de la prospérité de la Ligue.

ART. 21. — Toutes les fonctions de membres du Comité et du Bureau sont gratuites.

ART. 22. — Le Comité central peut constituer des commissions spéciales, permanentes ou momentanées, dont il jugera la création nécessaire aux intérêts moraux ou matériels de la Ligue. Le vote par correspondance sur une question précise est institué au sein du Comité central. Il peut être exigé par trois de ses membres.

CHAPITRE IV

Assemblées Générales

ART. 23. — Une Assemblée générale ordinaire (ou Congrès) de tous les membres, actifs et honoraires, sera

tenue chaque année, dans le courant du premier trimestre.

La convocation est adressée au moins vingt jours avant à tous les ligueurs. Elle indiquera le jour, l'heure et le lieu de la réunion et les questions portées à l'ordre du jour.

Nulle autre question ne pourra être mise en délibération à moins que la demande n'en ait été faite par écrit au Président, dix jours au moins avant la réunion, par au moins vingt membres.

Les décisions de l'Assemblée générale seront prises à la majorité des voix et valables, quel que soit le nombre des présents. Elle statue souverainement. Ses décisions régulièrement prises, obligent tous les adhérents, y compris les absents et les dissidents.

L'Assemblée générale est présidée par le Président du Comité central.

L'Assemblée désigne deux Assesseurs et un Secrétaire.

ART. 24. — L'Assemblée générale désigne chaque année deux commissaires faisant partie de la Ligue, chargés de faire à l'Assemblée suivante, un rapport sur la situation financière, sur le bilan et les comptes présentés par le Comité central. Les commissaires sont rééligibles.

Pendant le trimestre qui précède l'époque fixée par les statuts pour la réunion de l'Assemblée générale annuelle, les commissaires ont le droit, autant de fois qu'ils le jugeront convenable dans l'intérêt social, de prendre communication des livres et d'examiner les opérations de la Ligue. Ils peuvent toujours, en cas d'urgence, convoquer l'Assemblée générale. En cas d'empêchement, un seul commissaire peut faire le rapport.

ART. 25. — Une Assemblée générale extraordinaire pourra être convoquée par le Comité central. Elle aura lieu de droit si la demande en est faite au Comité central par cent membres comptant au moins un an de présence à la Ligue. Les convocations seront faites dans les mêmes conditions que celles de l'Assemblée ordinaire.

CHAPITRE V

Revision des Statuts Dissolution

ART. 26. — Les présents statuts pourront être révisés par l'Assemblée générale sur la proposition du Comité central, ou si la demande en est faite par écrit au Président, par au moins cinquante membres et, au plus tard, le 31 décembre précédant la réunion de l'Assemblée générale.

Aucune modification ne sera adoptée qu'à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés. Il sera procédé à autant de votes qu'il y aura d'articles, de paragraphes à modifier, à ajouter, à supprimer.

ART. 27. — La dissolution de la Ligue ne pourra être proposée et votée que par une Assemblée générale comprenant les deux tiers des membres inscrits. En cas de dissolution les biens seront dévolus à une Société normande d'action laïque et républicaine.

ART. 28. — Un règlement intérieur, approuvé par l'Assemblée générale, arrête les conditions de détail propres à assurer l'exécution des présents statuts. Il ne peut être modifié que conformément à l'article 26 relatif à la révision des statuts.

CHAPITRE VI

Sections Régionales

ART. 19. — Lorsque le nombre des adhérents d'un même arrondissement atteint le chiffre de cinquante, ceux-ci peuvent se former en section.

Chaque section prend le nom patronymique de la Ligue suivi du nom de l'arrondissement dans lequel la section est formée.

Toutefois, avant de s'organiser, la section devra au préalable, en demander l'autorisation écrite au Comité central de la Ligue.

ART. 30. — Les membres admis préalablement à l'Association pourront seuls faire partie de leur section régionale.

ART. 31. — Chaque section établit ses statuts particuliers, à la condition qu'ils soient en concordance intime avec ceux de la Ligue et restent dans l'esprit qui a présidé à sa fondation, c'est-à-dire : lutte contre le cléricalisme et la réaction sous toutes ses formes ; action incessante pour assurer le triomphe de toutes les réformes sociales nécessaires et la suprématie de l'esprit laïque et du pouvoir civil.

ART. 32. — Les sections locales sont autonomes. Elles ont, en se conformant aux statuts des *Bleus de Normandie*, l'entière liberté d'émettre des vœux et de prendre les décisions qui leur sembleront utiles au point de vue local. Les Comités de chaque section administrent le budget de la section.

ART. 33. — Chaque section fixera par un article de ses statuts le chiffre de la cotisation de ses membres, dans la mesure qui lui semblera nécessaire pour assurer la marche et le fonctionnement de la section.

Le paiement des cotisations devra avoir lieu en janvier de chaque année pour l'année en cours.

Le Trésorier de la section adressera à la fin du premier semestre, au trésorier receveur du Comité central, autant de fois deux francs qu'il y a de membres inscrits à la section.

Les sections devront tenir le Comité central au courant de leurs travaux et lui adresser régulièrement les comptes rendus de leurs réunions.

ART. 34. — Les efforts du Comité central tendront à faire aboutir les justes revendications qui lui seront présentées par les sections. Les Secrétaires des sections sont

priés de rester en rapports constants avec le Secrétaire général.

Les statuts des sections devront être soumis à l'approbation du Comité central.

Tout Comité de section qui aura enfreint les statuts et dérogé aux principes de l'Association sera considéré comme démissionnaire sur un vote du Comité central.

ART. 35. — Toute admission comme membre d'une section doit être soumise au Comité central, et n'est valable qu'après son acceptation.

CHAPITRE VII

Comités Républicains affiliés

ART. 36. — Les Comités républicains et les Associations républicaines de gauche existant en Normandie dont les membres sont inscrits ou non à la *Ligue des Bleus de Normandie*, pourront demander leur affiliation à cette Association.

Le droit annuel est fixé à vingt francs pour chaque Comité par cent membres ou fraction de cent membres.

ART. 37. — Chaque Comité ou Association affiliée devra adresser au Comité central des *Bleus de Normandie* une copie du procès-verbal de son Assemblée générale annuelle.

ART. 38. — Toute demande d'affiliation devra être accompagnée de l'envoi des statuts du groupement. Le Comité central statuera sur cette demande.

Les membres des Comités affiliés n'ont pas droit à la carte des *Bleus de Normandie*.

ART. 39. — Chaque Comité affilié peut se faire représenter aux Assemblées générales et aux Congrès à raison de cinq délégués par cent membres ou fraction de cent membres.

Les délégués ont le droit de vote personnel.

Règlement des Congrès

ARTICLE PREMIER. — Tous les *Bleus de Normandie* seront admis au Congrès sur la présentation de leur carte de l'année courante. Toutefois, les sections de la Ligue sont instamment priées de s'y faire représenter par au moins deux délégués par cent membres, ou fraction de cent membres.

ART. 2. — Seront également admis au Congrès les rédacteurs en chef des journaux républicains de gauche des départements normands, ou un rédacteur spécialement désigné par le rédacteur en chef.

ART. 3. — Seront exclus du Congrès les citoyens qui ont été rayés de la liste des membres adhérents de la Ligue ou qui n'ont point payé leur cotisation en cours.

ART. 4. — A chaque séance plénière, le Congrès nommera les membres de son Bureau : 1 Président, 2 Vice-Présidents, 1 Secrétaire.

ART. 5. — Le Congrès procédera à la vérification des pouvoirs de ses membres à sa première séance générale. Aucune admission ne pourra être prononcée en dehors des conditions fixées par le présent règlement.

ART. 6. — Une commission de 3 membres, nommés à la première séance, établira le compte financier du Congrès. Elle s'assurera de la régularité des dépenses et les répartira d'après le nombre des sections.

ART. 7. — Le montant des dépenses comprendra les frais de convocation et de réunion du Congrès, la publication des résolutions et des discours dont il aura ordonné l'impression.

ART. 8. — Le Bureau de la séance statue en dernier ressort sur tout incident non prévu au présent règlement.

ART. 9. — L'adhésion au Congrès implique l'acceptation du présent règlement.

ART. 10. — Les membres des Comités républicains de gauche et des Associations de défense laïque et républicaine de Normandie pourront assister aux banquets de clôture des Congrès de la *Ligue des Bleus de Normandie*.

Le Président,
LÉON MEYER, O. ✻
Député ; Maire du Havre.

Le Secrétaire général,
A. WILFRID NOYER, ✻

Adresser la correspondance au Secrétaire général, 138, rue Legendre, Paris (17e).

Imp. LE CROQUIS 4 et 6, Rue Bezout — Paris.

19 document 19

Vannes le 10 mars 1930

Monsieur le Secrétaire Général

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'au cours de l'année 1929, la section de Vannes de l'Union Amicale des Bleus de Bretagne comptait vingt-quatre adhérents ayant payé leur cotisation.

Dans ces conditions, je vous adresse un mandat de 24 f., représentant la redevance due par la section au Comité Central et calculée à raison de 1 f. par cotisation perçue.

Nous avons pris bonne note de la décision portant à 3 f. par adhérent, la redevance pour 1930.

Toutefois, je vous signale que nous maintenons à 10f. le prix de la carte annuelle d'adhésion à notre section.

Fixer le prix de cette carte à un taux plus élevé, serait de nature à nuire au recrutement et au développement de notre groupement.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'assurance de mes sentiments respectueux et bien dévoués.

A. Malterre

A. Malterre
Trésorier de la Section de Va
20 rue Emile Burgaud
à Vannes
Morbihan

document 20

Bleus de Bretagne.

Venus pour les luttes prochaines,
Coeurs de granit comme nos roes
Et corps noueux comme nos chênes,
Cous de taureaux, muscles d'aurochs,
C'est nous les Bleus qui tous de taille
Pour la Liberté combattons
Et pour le Vrai livrons bataille;
C'est nous les Bleus, les gâs Bretons!

Le civisme a plus d'une ouaille
Au cher pays d'où nous sortons:
Du Léon, de la Cornouaille
Et de tous nos autres cantons,
Des grèves, des ménez, des landes,
Anciens comme rejetons,
Vibrants, nous accourons par bandes,
Tous résolus, car tous Bretons!

Nous sommes la force et le nombre,
Etant le progrès et le droit
Que les Ribaux hurlent dans l'ombre,
Suppôts des prêtres et du "Roy"!
Nous, qui voulons justice entière,
C'est au grand jour que nous luttons,
Nous faisons face à la lumière,
Francs et loyaux, en vrais Bretons!

Pour la victoire pacifique,
L'espoir au coeur nous nous hâtons;
En avant pour la République,
Celtes qui rien ne redoutons!
De l'océan, de la montagne
Aux "Jacobins" nous apportons
Le contingent de la Bretagne,
Les gâs hardis, les Bleus Bretons!

T. L. Gruyet de la Tour

21

document 21

Union Amicale des Bleus de Bretagne

(Fondée en 1898)

Président-Fondateur : M. Armand DAYOT, Inspecteur général des Beaux-Arts

Elections pour 1933 au Comité Central

Liste proposée par le Comité sortant

MM. Armel BEAUFILS, sculpteur, membre sortant.
~~DERRIEUX, pharmacien, ancien Président de la Section des Bleus de Brest, membre sortant.~~
~~Antoine ROTT, directeur de la "Bretagne Nouvelle", Vice-Président sortant.~~
Jean BOUCHER, statuaire, membre sortant.
BOUGLE, directeur-adjoint de l'Ecole Normale Supérieure, membre sortant.
Armand CHARPENTIER, romancier, membre sortant.
COLOMBEL, directeur des Postes et Télégraphes, membre sortant.
COURTOIS, ingénieur des Travaux de la Marine, membre sortant.
DROUET, receveur des Postes et Télégraphes, membre sortant.
LE DU, professeur au Lycée Montaigne, membre sortant.
Victor GAULT, régisseur de la Maison départementale de Sarcelles (S.-et-O.), membre sortant.
GOURMELON, contrôleur des Postes et Télégraphes, trésorier général sortant.
~~Armand GUILLON, Préfet de la Haute-Garonne, Vice-Président sortant.~~
GUYOT de la HARDROUYERE, chef de bureau au Ministère des Travaux Publics, Secrétaire général sortant.
HAMONOU, directeur honoraire au Ministère des Postes et Télégraphes, Vice-Président sortant.
DE JAEGHER, artiste peintre, membre sortant.
JOSSE, surveillant général au Lycée Montaigne, Secrétaire général sortant.
Docteur LE CANN, membre sortant.
LECOURBE, directeur des pêches maritimes à la marine marchande, membre sortant.
LE HÉNAFF, contrôleur des Contributions directes.
Pierre LEROUX, secrétaire du Parquet de Guingamp, membre sortant.
MAQUET, professeur à [illegible], membre sortant.
Jean PHILIPPE, inspecteur principal des Chemins de fer, membre sortant.
Robert SURCOUF, ancien député d'Ille-et-Vilaine, membre sortant.
LE TONTURIER, professeur au Collège de Compiègne, membre sortant.
TORAU BAYLE, publiciste, membre sortant.
Docteur TOSTIVINT, [illegible] sortant.
Camille VALLAUX, professeur agrégé de l'Université, Vice-Président sortant.

Jean Le Cann, Ingr, membre sortant

Prière d'adresser les listes avant le 25 Janvier 1933, à M. Guyot de la Hardrouyère, Secrétaire général des Bleus, 1, Avenue de la Porte de Montrouge, Paris - 14e.

(Le nom du votant doit être inscrit en tête de l'enveloppe imprimée ci-jointe, expédiée affranchie ouverte, contenant uniquement la liste, étant bien entendu que celle ci-dessus n'est qu'indicative).

Application de l'article VII, 2° et 3° des statuts : *Sont en outre membres de droit du Comité Central, comme Président de Sections ou comme Parlementaires, MM. les Sénateurs Pierre Even, Président sortant ; Bellanger, Henry Bérenger, Brard, de Cama, Gasnier-Duparc, Guillemot, de Kerguézec, Lancien, Le Gorgeu, Le Bail, Lemaistre, Maulion, Mando, Meunier, Rio, Tanguy ; MM. les Députés Le Bail, Biancho, Bréant, Cadoret, Guy La Chambre, Cornu, Daniélou, Duez, de Chappedelaine, Charrier, Geistdoerfer, Goude, Guernier, Lagrange, Le Gac, Leroux, L'Hévéder, Lorgeré, Massé, Masson, Michel, Perrot, Piot, Pouchus, Thébault, Le Vezouet, Raude ; Goarin, Docteur Sécardin, Docteur Pascal, Présidents de Sections ; Audren, Gorlay, Docteur Baudet fils, Le Hénaff, Docteur Texier, conseillers généraux.....*

page 59

22

document 22

Union Amicale des
" BLEUS DE BRETAGNE "
-:-
Section de Vannes

Vannes, le I0 Mars I939

Monsieur et Cher Compatriote,

Je vous accuse réception de votre lettre du 7 courant et des bulletins qui y étaient joints.

A la vérité, la Section de Vannes peut être considérée comme en sommeil depuis plusieurs années. Depuis la disparition de notre ami BOTT, le Comité central ne nous a jamais donné signe de vie.

Dans ces conditions, les adhérents de notre Section se sont peu à peu amenuisés; les uns par désaffection, les autres, plus nombreux, par disparition naturelle.

La Section n'a cependant jamais été dissoute. Actuellement elle peut encore être considérée comme composée d'une dizaine de membres dont je vous envoie ci-joint les noms.

Le Trésorier, M. BENARD va de son côté vous adresser la cotisation due au Comité central pour ces adhérents.

Il n'a pas été encaissé de cotisations depuis I935.

Veuillez recevoir, Monsieur, et Cher Compatriote, l'expression de mes sentiments cordialement dévoués.

Le Secrétaire,

M. BONNEAU Ingénieur Ppal du Service Vicinal
Rue Alfred Hoth - VANNES

page 60

23

document 23

UNION AMICALE des BELLES CRETAGNE

Secrétaire général :

M. GUYOT DE LA HARDROUYÈRE

1 Avenue de la porte de Montrouge

~~72, Rue de l'Abbé Groult~~ PARIS-XIV°

Recueil de procès-verbaux

et documents annexes

depuis Mars 1929.

GH

Enregistré à la Préfecture de Police

Sous le N° 151.679.

page 61

Séance du Comité Central du 24 Avril 1929 à 21h. 1

Membres présents : MM. le Docteur Ewen, Député, Président ; Bott, Vice-Président ; Colombel, Trésorier général ; Guyot de la Hardrouyère, Secrétaire général ; Josse, Secrétaire ; Armel Beaufils, Courtois, Gault, Le Tonturier, Camille Vallaux, membres du Comité.

Excusés : MM. Guillon & Philippe, Vice-Présidents ; Le Bail, Sénateur ; Michel Geistdoerfer, Député ; Hamonou, de Jaegher, A. Surcouf, membres du Comité.

Admissions nouvelles : MM. Hulaud, 9 rue des Récollets, Paris-Xe ; Jean Le Coz, 82 avenue Philippe Auguste, Paris XIe ; Francis Macé, 104 rue Asselin, à Cherbourg ; Vitre, restaurateur, 244 rue St Martin, Paris IIIe, présentés par le Président et le Secrétaire gal

Il est procédé au renouvellement du Bureau du Comité Central. M. le Docteur Ewen est réélu Président par acclamation, sont ensuite désignés à l'unanimité comme Vice-Présidents MM. Bott, Guillon, Hamonou et Camille Vallaux. Sont enfin confirmés dans leurs fonctions MM. Guyot de la Hardrouyère, Secrétaire général, Colombel, trésorier général, et Josse, secrétaire.

La date du 8 Septembre est envisagée pour le Congrès des Bleus qui se tiendra cette année dans le Morbihan. Une fête sera donnée auparavant à Paris, par l'Union Amicale, le Samedi 8 Juin. Le Comité Central se réunira, d'ailleurs, à nouveau le Mercredi 5 Juin, pour la revision des Statuts.

M. Bott présente la demande d'affiliation aux Bleus, qui est agréée à l'unanimité, du Comité radical-socialiste de Nantes. M. Bott fait connaître, d'autre part, où en est la commémoration à Quimperlé du grand poète Breton, Auguste Le Braz. M. Camille Vallaux signale de son côté qu'une souscription est déjà ouverte pour le monument Yves Guyot à Dinan.

Après divers échanges de vues, la séance est levée à 22h 30.

Communiqué aux journaux.

Dans sa séance du 24 Avril courant, le Comité Central des Bleus de Bretagne a renouvelé son Bureau. M. le Docteur Ewen, Député de Lannion, a été réélu Président par acclamation. Sont Vice-Présidents MM. Bott, directeur de la "Bretagne Nouvelle", Guillon, directeur du Personnel au Ministère de l'Intérieur, Hamonou, Inspecteur général des postes & télégraphes en retraite, et Camille Vallaux, agrégé de l'Université. Trésorier général M. Colombel, 14 rue Lafontaine Paris XVIe ; Secrétaire général M. Guyot de la Hardrouyère, 78 rue de l'Abbé Groult, Paris XVe ; Secrétaire M. Josse, 49 rue Auguste Comte, Paris VIe.

Séance du Comité Central du Mercredi 5 Juin 1929 à 21h.

Présents : MM. Ewen, Président ; Hamonou, Vice-Président ; Guyot de la Hardrouyère, Secrétaire général ; Josse, secrétaire ; Gault, Le Moreau, membres du Comité Central.

Excusés : MM. Guillon, Vice-Président ; Bott, Vice-Président ; Courtois ...

2 Le Conturier, de Jaeghere, Geistdorfer, Député, Legrand, Dr Le Dé, membres du Comité Central; Colombel, trésorier général.

Après adoption du procès-verbal de la séance du 24 Avril dernier et report à la rentrée d'Octobre de la revision des Statuts, la discussion est reprise pour l'organisation du Congrès des Bleus le 8 Septembre à Auray. M. le Sénateur Le Bail ne pouvant se charger du rapport sur les assurances sociales, M. Even fera lui-même un exposé sur ce sujet. En plus de l'exposé de M. le Député Bouligand sur la laïcité en Bretagne & du rapport de M. Armel Beaufils sur le régionalisme, on entendra, en outre, M. Josse sur la laïcité en général et M. Guyot de la Hardrouyère sur le réveil breton actuel.

Ce dernier va s'entendre, pour l'organisation matérielle du Congrès, avec MM. les Députés Bouligand, Carrier et Raude, ainsi qu'avec nos amis Bleus MM. Crean et le Docteur Pasqué; M. le Député Le Pévédic sera, en outre, avisé en temps utile.

Après divers échanges de vues, la séance est levée à 23 heures.

L'Œuvre du Dimanche 9/6/29

Chez les Bleus de Bretagne

L'Union amicale des Bleus de Bretagne, dont on connaît le rôle de tout premier plan dans les batailles républicaines de la province, a fêté hier soir son trentième anniversaire.

Au cours d'un banquet présidé, boulevard du Temple, par M. Hamonou, assisté de M. Guyot de la Hardrouyère, secrétaire général, M. André Guérin représentait la Ligue des Bleus de Normandie.

Après les discours, un concert a été donné sous la direction du maître Léon Moreau.

Ajoutons que le congrès de 1929 des Bleus de Bretagne aura lieu le 8 septembre prochain à Auray, dont la municipalité, on le sait, est, depuis les dernières élections, passée aux mains des gauches.

Banquet & concert du Samedi 8 Juin 1929, dans les salons Bonvalet, à 19 h 30, 29 Boulevard du Temple, Paris - III e.

Présents: M. & Mme Courtois, M. & Mme Hamonou, M. & Mme Lethorel, M. & Mme Melcher, Mme Colombel, MM. André Guérin, rédacteur à l'Œuvre, représentant des Bleus de Normandie, Eston & Crabures, Conseillers Valbeux, Vice-Président; Colombel, trésorier général; Guyot de la Hardrouyère & Josse, Secrétaire général & Secrétaire; Léon Moreau, organisateur du concert, Guyet, Le Conturier, Tostivint, [redacted] Armel Beaufils, Le Dé, membres du Comité Central; Philippe, Vitse père & fils, membres de l'Union Amicale ...

Excusés : MM. Violet, ancien Secrétaire général, Guist'hau, ancien Ministre, Koenigs, de l'Académie des sciences, membres du Comité d'honneur ; Bott, Directeur de la "Bretagne Nouvelle", Azinard, Guillon, Directeur du Personnel au Ministère de l'Intérieur, Vice-Présidents ; Albert Noyer, Président des Bleus de Normandie ; Docteur & Mme Verdes ; Even, Député de Lannion, Président des Bleus ; de Kerguézec, Sénateur ; Bouilloux-Lafont, Vice-Président de la Chambre ; Marcel Cachet, Député du Morbihan, Michel Geistodorfer, Député & Maire de Dinan ; Jean Boucher, de Jaegher, membres du Comité Central ; Eugène Bebin, membre de l'Union Amicale, etc.

Après un repas [redacted] particulièrement animé, (malgré l'absence [redacted] qui tous [redacted] un heureux retour), (Potage Bisque, Bouchées à la reine, Rosbeef aux pommes, Pâtisserie, Fromage, Dessert) salade, glaces, mousseux, café, liqueurs), le Maître Léon Moreau, à 2 h, exécute le programme détaillé sur les convocations, avec le concours d'artistes hors de pair, savoir la toute charmante cantatrice des concerts Lamoureux, Mme Céleste Mayeur, dont une gerbe de roses vient couronner la grâce & le talent, MM. Benaroche, lauréat du Conservatoire, & Rémond, flûte solo du poste de la T.S.F. de la Tour Eiffel. Les applaudissements [redacted], à l'issue de chaque morceau de ce concert, de la plus belle tenue artistique, & ainsi est fêté dignement le trentenaire de la 1re manifestation de l'Union Amicale, salué d'ailleurs aussi par une [redacted] et touchante allocution de notre dévoué aimable Vice-Président [redacted], à juste titre, la reconnaissance par les jeunes, vraiment pas empressés à venir recueillir le flambeau de vérité [redacted] toujours brandi par leurs aînés, lesquels, [redacted] seront obligés de ne se laisser mourir qu'une fois devenus centenaires.

On se sépare à 23 h 30, en se donnant rendez-vous au Congrès des Bleus à Auray, le Dimanche 8 Septembre prochain, à 10 h, dans les salons de l'Hôtel de la Tour d'Auvergne, où en plus, à midi 1/2, un excellent déjeuner attend les Congressistes, à un prix [redacted] des plus modérés.

4

Programme

1. — Novelette n° 1 . . . . . SCHUMANN.
M. LÉON MOREAU.

2. — *a*) Rêve . . . . . E. GRIEG.
b) L'Ondine du Léman. . . . . CHAMINADE.
Mme CÉLESTE MAYEUR.
des Concerts Touche.

3. — *a*) Air du Roi de Lahore . . . . . MASSENET.
b) Les Vieilles de chez nous . . . . . CH. LEVADÉ.
M. BENHAROCHE,
lauréat du Conservatoire.

4. — Dans la Forêt enchantée . . . . . Léon Moreau
M. RÉMOND,
flûte solo du poste T. S. F. de la Tour Eiffel.

5. — Sélection de Mme Récamier. . . . . LÉON MOREAU.
M. LÉON MOREAU.

6. — *a*) Fiancée. . . . . *paroles et musique de* LÉON MOREAU.
b) Elle danse . . . . » LÉON MOREAU.
Mme CÉLESTE MAYEUR.

7. — *a*) Pleure, ô mon âme. *paroles et musique de* LÉON MOREAU.
b) Pedro . . . . . » LÉON MOREAU.
M. BENHAROCHE.

Congrès à Auray du 8 septembre 1929, à 10h, à l'Hôtel de la Tour d'Auvergne, sous la Présidence de M. le Docteur Pierre Even, député.

I Allocution du Président & causerie de M. Even sur les Assurances Sociales.
II Note sur le "réveil" Breton actuel, par M. Guyot de la Hardronnière, Secrétaire général de l'Union Agricole.
III Rapport de M. Arinel Beaufils, membre du Comité Central, sur la Régionalisation.
IV Rapport de M. Josse, Secrétaire du Comité Central, sur la Laïcité (Moral, Idéal, Education).
V Rapport de M. Bouligand, Député, sur la Laïcité en Bretagne.
VI Discussion générale et vœux.

page 65

UNION AMICALE des BLEUS de BRETAGNE
Secrétaire général :
M. GUYOT DE LA HARDROUYÈRE
78, Rue de l'Abbé-Groult, PARIS-XV^e^

Note
sur le "réveil" Breton actuel.

Monsieur le Président, Messieurs & chers compatriotes,

Le charme du pays d'Auray, si pittoresque et si évocateur, avec ses bois, ses landes et ses fjords, transforme tout naturellement mon habituel rapport moral en un rapide essai de sociologie expliqués par la préhistoire, pour situer dans le temps aussi justement que possible et éclairer avec ses valeurs vraies l'actuel mouvement régionaliste de notre vieille province, mouvement que doit bien commander un peu le problème de nos origines.

D'aucuns ont prétendu (j'y ai déjà fait allusion l'an passé) que les Bretons étaient le dernier vestige des Atlantes et des fouilles ont été entreprises, dans les îles du Morbihan, à l'effet de le démontrer. Constatons sans plus qu'aux dernières nouvelles, il semble bien que l'Atlantide n'ait jamais existé. Le récit de Platon ne serait qu'une transposition habile de légendes nordiques et, si telle est

à la vérité, je ne crois pas qu'il y ait lieu de le regretter.

Nous sommes des Ibères, affirment alors certains érudits qui, évidemment, se souviennent des luttes en Bretagne, à la fin du 16e siècle, du maréchal d'Aumont et de don Juan d'Aquila. On peut répondre qu'une thèse est fausse quand elle est partiellement vraie et que c'est avoir tort que de n'avoir pas pleinement raison.

Il est bien évident que le promontoire Armoricain fut, de temps immémorial, étape ou colonie pour maints navigateurs chassés vers l'inconnu par la famine, les envahisseurs ou les dernières grandes convulsions de l'écorce terrestre. Ainsi se retrouvent chez nous, sous les Gallo-Romains, les Celtes venus du Nord, qui firent adopter leur langue; mais, sous les Celtes et bien avant l'auge en pierre qui servit à Saint-Corentin à passer le canal anglo-normand, on retrouve concurremment les grands colosses blonds émigrés de Scandinavie et ces petits hommes trapus du Sud, précurseurs des Ibères et grâce auxquels tels de nos paysans côtiers rappellent un peu, par le costume et par l'allure, les toréadors.

N'hésitons pas à remonter plus loin encore dans la pré-histoire, domaine commode où l'on a les coudées franches,

nul n'étant assez documenté pour faire sa preuve au détriment des autres chercheurs.

La Bible en mains, comme un pasteur méthodiste, j'explique donc, de façon schématique et même schismatique, que le mont Ararat n'était autre chose que le massif Caucasien, où se réfugièrent les survivants du fameux déluge marquant la fin de la période glaciaire, après la fonte de la grande banquise qui barrait l'Europe. Pendant que Sémites et Chamites descendaient pédestrement vers le Sud, pour atteindre finalement la Perse et l'Afrique, les fils de Japhet, plus aventureux, renflouaient les arches de Noé, passaient du Pentateuque dans la mythologie grecque, portaient leurs comptoirs florissants toujours plus loin dans la Méditerranée, enfin, franchissaient les nouvelles colonnes d'Hercule, nom qu'avant le détroit de Gibraltar portèrent le Bosphore, les Dardanelles et le goulot de la mer d'Azoff. Donc, les Juifs & les négroïdes mêlés avec eux, et, d'autre part, les Basques, les Auvergnats et les Bretons, autant de peuples ayant des origines parallèles, en dépit des divergences postérieures. N'est-ce pas un vif plaisir de retrouver tant de cousins germains

8/ Sautant d'un bond jusqu'au Moyen Age, je me souviens de mes origines réactionnaires pour rappeler que l'admirable et constante politique de la longue lignée de nos rois ne fut autre chose, en somme, que la persévérante unification du pays. Négociations, guerres, mariages, tout leur fut bon pour arriver à leurs fins. Cette politique fut énergiquement poursuivie par la Révolution qui, au total et contrairement à une idée assez répandue, continua beaucoup plus qu'elle ne démolit. Napoléon Ier, descendant d'une colonie étrusque des fils de Japhet, œuvra dur et ferme dans le même sens, car on doit se souvenir qu'il fut au moins aussi puissant organisateur que grand conquérant et c'est son système centralisateur qui constitue encore le squelette solide de notre vieille Administration.

On sait comme le couteau de Samson entra dans les membres moins fidèles que séparatistes de nos ancêtres gaulois.

Je ne sais si l'Europe nous envie toujours cette dernière. Il semble bien, en tout cas, que le pays commence à s'en lasser et, dans cette ossature qui se minéralise, les craquements s'étendent et s'accélèrent. Voici que se révèlent et persistent, en Alsace, en Provence et en Bretagne, ces foyers d'autonomisme qui enfin me mettent au vif de mon sujet.

La grande guerre qui nous a saignés à blanc fut notamment funeste à l'autorité centrale. Ce levier de commande de la grande machine pendant un temps fut réduit aux abois au point de se dévorer lui-même. De ses agents d'un dévouement traditionnel et intégral il fit des desservants suroposés et sous-payés, et de là est née une « pagaille » fort propice au développement d'un certain régionalisme qui ne va pas partout jusqu'au séparatisme, mais qui, chez nous, ne craint déjà plus le ridicule et va jusqu'à dire: « Bretagne d'abord, France ensuite. » Ce qui laisse sous-entendre la possibilité d'un divorce, après tant de siècles d'union féconde, après tant de sang versé en commun pour la défense du patrimoine moral et matériel de tous; comme si l'on pouvait n'entendre pas cette protestation enflammée de nos gâs, tombés pour un même idéal et qui nous crient bien plutôt et d'une seule voix: « Superfrançais, parce que Bretons! »

Tranquillisons-nous: Ce n'est pas la traduction en Breton des œuvres de Pouchkine qui fera l'unification de la langue armoricaine en vue de la mise en interdit du Français. Tout le premier, l'idiome Taveteis

10/ résiste victorieusement à toute tentative de fusion avec les divers idiomes trécorrois, cornouaillais et autres. Certes, nos cultivateurs aimeront toujours à échanger entre eux, en rentrant des champs l'outil à l'épaule, ces rudes et fraternelles reparties dont s'accommode si parfaitement notre granit faisant écho. Mais chacun de nos clans tient farouchement à sa spécialité verbale et autant de clochers à jour, autant de tours de Babel. Situation analogue à celle de la Grèce au début de l'ère chrétienne: Nulle cité ne cédait le pas à sa voisine, mais tous les Hellènes étaient de loyaux citoyens d'Empire, tous sentaient vivement que Rome seule ces gardait de la barbarie et l'on vit par la suite un empire bicéphale persister longtemps et se survivre, plus qu'aux trois quarts engagé déjà dans le trouble limon des temps nouveaux.

De jeunes clercs sans expérience vont parfois répétant dans nos cantons: « La langue Bretonne suffit au peuple breton ». Affirmation osée qui évoque en moi le souvenir poudreux de ces vieux émigrés de l'intérieur, déplorant à l'envi l'extension de cette instruction gratuite & laïque, par l'effet de laquelle de leurs serres s'échappa le peuple. Pour

suivons. La sourde relâche, cette bienfaisante instruction, en bon et clair Français bien entendu, et, génératrice de liberté, elle continuera à faire avorter dans l'œuf les sournoises entreprises de l'obscurantisme, et plus jamais nous ne reverrons la tyrannie noire, pour qui les temps sont révolus!

La logique, d'ailleurs, commanderait de ne pas s'arrêter à mi-chemin. Peu avant la grande guerre, je rencontrai un vieil érudit d'Heidelberg qui n'était pas sensiblement plus ridicule. M'accompagnant en excursion à la pointe du Raz, il me soutint, avec force arguments, tout au long du chemin, que Bretons et Teutons étaient frères, que le parler breton était de l'excellent haut allemand et que moi-même j'étais plus deutsch que lui sous ses lunettes. Alors, s'il faut du bilinguisme en Bretagne, on pourrait peut-être essayer d'y implanter la paille hachée outre-Rhin, langue soi-disant ici préexistante. On verra si ça prend!

Cela, en attendant le haut Slave, que semble nous annoncer déjà la traduction de Pouchkine que j'ai citée plus haut. Mais il viendra bien finalement un mandarin à 36 boutons, qui, de sa robe de soie ornée d'un dragon

12/ jetant des flammes, nous sortira finalement les signes bizarres de la mère des langues, le Chinois ! L'arche de Noé, qui sait ? était peut-être une jonque descendue des hauts plateaux de l'Asie. Plus probants, certes, sont encore nos autonomistes qui, de nos jours, avec force grimaces, descendent du cocotier !

A tout prendre, je sais des Bretons dont l'évolution est plus sympathique : eux en effet, s'ils ont glissé dans la spirale du maëlstrom de l'erreur, c'est après un long & dur excès de souffrance. Parcourant en autocar les rivages adorables de cette vaste baie, plus belle, dit-on, que celle de Naples & au fond de laquelle un Himmalaya de 317 m, sans laves & sans glaciers, rappelle de son mieux le Vésuve et pousse l'esprit d'imitation jusqu'à se nommer la montagne du feu, voilà que nous traversâmes la vieille cité douarnenaise. « Rue Louise Michel ... Rue Jean Jaurès ... Quoi donc ? », me dit un voisin d'auto-car, « y aurait-il ici des communistes ? » Ici il y a des serfs de l'usine et des esclaves de la pêche, et il peut naître du

communisme là où il y a misère de la misère. Si incendie il y a sur ce point de Bretagne, ce sinistre se comprend mieux, du moins, que celui qui enflamme certains sacs à charbon que n'éteint que tant de vagues éteindre à eau bénite.

J'ai terminé ; mais, avant de laisser la parole à des voix plus autorisées que la mienne, je tiens à affirmer que nul plus que moi n'aime nos légendes, nos menhirs, nos calvaires. Ce n'est pas mésestimer le passé que d'embrasser la cause du Progrès ; sans être un renégat on peut protester quand la réaction se taille un masque dans nos plus chers souvenirs. Il est permis de distinguer, entre les divers porteurs de croix. On peut sauver les reliques, mais, quand il rue, il faut cogner sur le roussin !

Et là-dessus, comme crièrent justement les Bretons, ces grands idéalistes de toujours, qui déclenchèrent la Révolution française, je pousse tout simplement le cri de ralliement de nos aïeux de 89 & 93, cri qui est aussi un vœu : Vive la République une et indivisible !

un acte de foi et

J.S. Sujet de la terre française.

Compte-rendu du Congrès des Bleus du 8 Septembre.

Le Congrès dont le programme est reproduit ci-dessus (page 4) s'est ouvert à Auray, à l'ancienne caserne du Gueslin, à 10 H. Etaient présents notamment MM. le Docteur Even, député, Président des Bleus, Bolt & Hamonou, Vice. Présidents, Guyot de la Hardrouyère & Jossp, Secrétaire général & secrétaire, Koenigs, membre du Comité d'honneur, Armel Beaufils, membre du Comité Central, Marchais, ancien député, Docteur Pascal, conseiller général, & les membres de la section des Bleus d'Auray, Rousseau, Instituteur public, Cremm & Bonneau, Président & Secrétaire de la section des Bleus de Vannes & plusieurs membres de cette Section, enfin, un certain nombre de dames, de la présence desquelles M. Even se félicite tout particulièrement.

Sont excusés MM. Bouilloand, Charrier, Michel Geistdoerfer, Largeré, Raude, Députés; de Kerguézec, Le Bail, sénateurs; Garreau, ancien Sénateur; Robert Serreau, ancien député; Colombel, trésorier général des Bleus; Courtois, Gault, Léon Moreau, prix de Rome, Camille Vallaux, membres et 1er Président du Comité Central; Guillon, Vice-Président, Préfet de la Haute-Garonne; Le Rouzic, ancien Député; Rio, Sénateur, ancien Ministre, etc..

Après une allocution de bienvenue pleine de charme, M. Even expose, avec une clarté très-appréciée, la question ardue des assurances sociales. Après quelques observations de M. Rousseau, le point est fait selon les indications fournies par M. Even.

M. Guyot de la Hardrouyère lit sa note sur le réveil breton actuel; puis, M. Armel Beaufils, passant de la note politique à la note esthétique, lit son très-intéressant rapport sur le régionalisme.

Après lecture par M. Josse de son consciencieux & érudit rapport sur la Laïcité, sur la proposition de M. Hamonou, des félicitations chaleureuses sont votées par acclamations à notre Président d'Honneur, M. Briand, pour son action énergique & admirable en faveur de la Paix.

On se rend ensuite à l'excellent déjeuner que nous a préparé M. Pollet en son Hôtel de la Tour d'Auvergne, où est édifié tout le confort le plus moderne & où la chère est d'une finesse hors de toute comparaison. Le Pés. Ev. au dessert, de sa belle voix chaude & prenante, nous régale de ses meilleures chansons bretonnes; M. Guyot de la Hardrouyère redit ensuite sa pièce "Les Bleus de Bretagne" & des mêmes auteur & compositeur, M. Bolt dit le Sonnet "Breiz-Atao". Enfin M. Even donne lecture d'un télégramme de félicitations de M. Briand, retenu à Paris par ses fonctions de Président du Conseil, et qui nous fait connaître qu'il a vivement regretté de ne pouvoir assister au Congrès. Puis, de lui-même, M. Even donne lecture d'une lettre de félicitations de M. Tardieu, député, retenu dans sa circonscription, qui lui dit un vif regret des plus chaleureux, étant entendu que le Congrès des Bleus aura lieu en 1930 à St Brieuc.

Communiqué aux journaux.

Le Congrès des Bleus pour 1929 s'est tenu à Auray, le Dimanche 8 Septembre, à la caserne du Guesclin.

Un certain nombre de vœux ont été adoptés, concernant les assurances sociales, le régionalisme, la Laïcité.

De chaleureuses félicitations, pour son action en faveur de la Paix ont été votées à M. Aristide Briand, Président du Conseil et Président d'Honneur des Bleus.

Le Congrès des Bleus pour 1930 aura lieu à St Brieuc.

Comité Central - Séance du 13 Novembre 1929, à 21 heures.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Guyot de la Hardrouyère, Secrétaire général.

A Adhésions nouvelles : M. Frédéric Kervella, Percepteur des contributions directes à Bonnelles (Seine-&-Oise), présenté par M. le Docteur Even, Sénateur, Président des Bleus, et M. Guyot de la Hardrouyère, Secrétaire général.

Affiliation aux Bleus du parti Radical de Nantes (Secrétaire, M. Fernand Ridel).

Est enregistrée la démission de M. Guillaume Bazoy.

Banquet du 30 Novembre : Ce Banquet aura lieu au Restaurant Mirabeau, rue de la Chaussée d'Antin, sous la Présidence de M. le Docteur Even, dont les Bleus sont impatients de fêter l'élection comme Sénateur des Côtes-du-Nord. Les convocations partiront le 15.

Après le règlement de diverses affaires d'ordre intérieur, la séance est levée à 22 H 30.

Le procès-verbal ci-dessus est annulé. Il sera remplacé par celui ci-dessous de la séance du 27.

Comité Central, séance du 27 Novembre 1929, à 21 Heures.

Présents : MM. le Docteur Even, Sénateur, Président ; Hamonou et Camille Vallaux, Vice-Présidents ; Guyot de la Hardrouyère et Josse, Secrétaire général et Secrétaire ; Abel Beaufils, Jean Bouker, Victor Gault, membres du Comité.

Excusés : Bok, Vice-Président ; Geisdoerfer, Député ; Colombel, Trésorier.

Après lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 13 juin, il est décidé que satisfaction sera donnée au vœu de la Section de Caen, joint au présent procès-verbal et bon accueil est fait aux suggestions de M. de Tersaunet, Conseiller général de [illegible] (Loire-Inférieure).

24

document 24

Union Amicale des Bleus de Bretagne

(Fondée en 1899)

Élections du Comité Central pour 1936

Liste proposée par le Comité sortant

MM. Armel BEAUFILS, sculpteur, vice-président sortant.
Jean BOUCHER, statuaire, membre sortant.
BOUGLE, directeur-adjoint de l'École Normale Supérieure, membre sortant.
COLOMBEL, directeur des Postes et Télégraphes, membre sortant.
COURTOIS, ingénieur des Travaux de la Marine, membre sortant.
CRÉTUAL, chef de Division au Ministère du Travail, membre sortant.
DROUET, receveur des Postes et Télégraphes, membre sortant.
LE DU, professeur au Lycée Montaigne, membre sortant.
Victor GAULT, ancien régisseur de Maison départementale, membre sortant.
GOURMELON, contrôleur des Postes et Télégraphes, trésorier général sortant.
HAMONOU, directeur honoraire au Ministère des Postes et Télégraphes, Vice-Président sortant.
DE JAEGHER, artiste peintre, membre sortant.
Pierre JOSSE, surveillant général au Lycée Montaigne, Secrétaire général sortant.
LAUZON, sous-chef de Bureau au Ministère des Postes et Télégraphes, membre sortant.
LECOURBE, directeur des pêches maritimes à la marine marchande, membre sortant.
Yves LE FEBVRE, homme de lettres.
Gustave LE HÉNAFF, inspecteur des Contributions indirectes, Secrétaire Adjoint sortant.
Pierre LEROUX, secrétaire du Parquet de Guingamp, membre sortant.
MELCHER, publiciste,
MIDY, industriel.
MILON, chef comptable.
Jean PHILIPPE, inspecteur principal des Chemins de fer, membre sortant.
Robert SURCOUF, ancien député, membre sortant.
SURZUR, avocat à la Cour.
TORAU-BAYLE, publiciste, membre sortant.
Albert WILM, avocat à la cour, ancien député, membre sortant.

Prière d'adresser les listes avant le 27 Mars 1936, à M. Pierre Josse, Secrétaire général des Bleus, 17, rue Auguste-Comte, Paris-5e.

(Le nom du votant doit être inscrit en tête de l'enveloppe imprimée ci-jointe, expédiée affranchie, contenant la liste enfermée dans la petite enveloppe blanche également ci-jointe.

Application de l'article VII des statuts : *Sont en outre membres de droit du Comité Central :*

a) *Les Présidents de sections;*
b) *Les Sénateurs, Députés et Conseillers généraux adhérents aux Bleus.*

13.089

page 77

25

document 25

Août 1932.

BULLETIN

DE

L'UNION AMICALE DES « BLEUS DE BRETAGNE »

SIÈGE SOCIAL :
1, Avenue de la Porte de Montrouge, Paris-14e

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : M. GUYOT DE LA HARDROUYÈRE.

Le Comité central des « Bleus de Bretagne », désireux d'établir un lien permanent entre les membres de l'Union, dont quelques-uns se trouvent souvent empêchés, soit par les circonstances, soit par l'éloignement, de participer aux diverses manifestations de notre groupement, a décidé la publication périodique d'un petit Bulletin *n'ayant d'autre ambition que l'avantage, en disant la vie de l'Union amicale des « Bleus de Bretagne », de maintenir le contact entre les républicains laïques bretons, disséminés hors de notre chère province, sur tout le territoire et notamment à Paris et dans la région parisienne.*

C'est pour répondre à ce désir que nous avons le plaisir de vous adresser aujourd'hui ce premier numéro.

LE COMITÉ DE RÉDACTION.

Séance du Comité central du Mercredi 8 juin 1932

La séance est ouverte à 21 heures.

Sont excusés : MM. le docteur Pierre Even, sénateur, président; Bott et Vallaux, vice-présidents; Le Tonturier, membre du Comité, qui vient d'avoir la douleur de perdre son fils et à qui le Comité adresse ses condoléances les plus émues.

Sont présents : MM. Hamonou, vice-président; Josse et Guyot de la Hardrouyère, secrétaires généraux; Gourmelon, trésorier général; Jean Boucher, Courtois, Drouet, Gault, de Jaegher, docteur Tostivint, membres du Comité.

Après lecture du procès-verbal de la séance du 27 janvier, qui est adopté sans observations, il est procédé au renouvellement du Bureau du Comité.

page 78

Armand Guillon, préfet de la Haute-Garonne, est porté au Comité d'honneur. Le docteur Pierre Even, sénateur, est, à l'unanimité, réélu président. Bott, Hamonou, Camille Vallaux sont réélus vice-présidents et le docteur Tostivint remplace Guillon comme vice-président. Josse et Guyot de la Hardrouyère sont maintenus secrétaires généraux et Gourmelon, trésorier général.

Adhésions nouvelles: Yvon Lavanant, sous-chef de bureau au ministère de l'Intérieur, 55, rue des Petits-Champs, Paris-1er, et Fardel, professeur au petit lycée Condorcet, Paris-9e.

Il est entendu que le repas familial offert à nos députés aura lieu le jeudi 30 juin, sous la présidence de Théodore Steeg, sénateur, ancien président du Conseil, à la Taverne Mirabeau, 42, rue de la Chaussée-d'Antin, à 19 h. 30.

Après des remerciements très chaleureux au Comité radical et radical-socialiste de Quimper, pour sa subvention de 50 francs, et le vote de vives félicitations à notre trésorier général pour sa gestion remarquable, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures et reportée à quinzaine.

Séance du Comité central du Mercredi 22 juin 1932

La séance est ouverte à 21 heures.

Sont présents : MM. le docteur Pierre Even, sénateur des Côtes-du-Nord, président; Hamonou et le docteur Tostivint, vice-présidents; Michel Geistdœrfer, député, maire de Dinan; Josse et Guyot de la Hardrouyère, secrétaires généraux; Gourmelon, trésorier général, Armel Beaufils, Jean Boucher, Drouet, de Jaegher, membres du Comité central.

Sont excusés : MM. Bott, vice-président; Georges Le Bail, sénateur; Le Dû et Léon Moreau, membres du Comité central.

Adhésions nouvelles : MM. Denis et Martin, sous-économes, celui-ci au lycée Louis-le-Grand et l'autre au lycée Carnot, et Crétual, chef de division au ministère du Travail, présentés par Josse et Even.

Les dernières dispositions sont prises pour le banquet du jeudi 30 juin courant.

En remplacement numérique de Guillon, promu au Comité d'honneur, Jan Le Can est, à l'unanimité, inscrit au nombre des membres du Comité central.

Les mesures utiles sont prises pour la participation aux fêtes de l'inauguration du monument Yves Guyot, à Dinan, le 17 juillet, de l'Union Amicale des Bleus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h. 30.

---

page 79

REPAS FAMILIAL

DU JEUDI 30 JUIN 1932, A 20 HEURES

Ce repas qui a eu lieu sous la présidence de M. Théodore Steeg, sénateur, ancien président du Conseil, pour fêter le succès électoral des députés de gauche nouveaux élus ou réélus en Bretagne, a obtenu un très vif succès. Les convives se sont présentés fort nombreux dans les salons du restaurant Mirabeau, 42, rue de la Chaussée-d'Antin, autour d'une table excellemment servie.

S'étaient excusés : MM. Armand Guillon, préfet de la Haute-Garonne, membre du Comité d'honneur; Rio, sénateur, ancien sous-secrétaire d'Etat; Gasnier-Duparc, sénateur, maire de Saint-Malo; Mando, de Kerguézec, Tanguy, sénateurs; Henry Bérenger, sénateur, ancien ambassadeur; Le Bail, sénateur, et Le Bail, député; de Chappedelaine, député, ancien ministre; Lotz, député, maire de Saint-Aignan; Guy La Chambre, Goude, Masson, Pouchus, Cadoret, Blancho, députés; Armand Dayot, président fondateur des Bleus, et Le Caër de Ploumilliau, l'un et l'autre malades; Garreau, ancien sénateur, membre du Comité d'honneur des Bleus; Bott, vice-président des Bleus, directeur de la *Bretagne Nouvelle;* Goarin, président des Bleus de Nice; docteur Vernes, directeur de l'Institut prophylactique; Piot, rédacteur de l'*Œuvre,* député de Paris; Martin, directeur du Métropolitain; Drouet, receveur des Postes et Télégraphes; Lethorel, ancien trésorier-payeur général; E. Crenn, président du tribunal de Quimperlé; Le Dû, agrégé de l'Université; Léon Moreau, compositeur, prix de Rome; Jean Boucher, sculpteur; général Mougin, ancien chef du cabinet militaire de M. Steeg; Melcher, artiste peintre, etc.

S'étaient, par contre, groupés autour de M. Steeg : MM. le docteur Pierre Even, sénateur, président des Bleus; Meunier, sénateur, président du Conseil général des Côtes-du-Nord; Le Gorgeu, sénateur, maire de Brest; Lancien, questeur du Sénat; Brard et Guillemot, sénateurs; Bréant, député, ancien sous-secrétaire d'Etat; Michel Geistdœrfer, député, maire de Dinan; Charrier, Le Gac, Raude, Pierre Michel, Lorgeré, Cornu, docteur Mazé, Perrot, Le Vezouet, députés; Hamonou, vice-président des Bleus, et Mme Hamonou; Josse, secrétaire général des Bleus; Guyot de la Hardrouyère et Madame (Suzy Noël); M. et Mme Courtois; Gourmelon, trésorier général des Bleus, et Mme; Lavanant, sous-chef au ministère de l'Intérieur; Lauzon et Le Monël, sous-chefs au ministère des Postes et des Télégraphes; Eston, Maroni, Le Hénaff, contrôleur des Contributions directes; Berréhar, pharmacien, ancien président des Bleus de Brest; Debray, président des Bretons de Clichy; Urbain Milon, Jan Le Can, ingénieur; docteur Tostivint, vice-président des Bleus; de Jaegher, qui a dessiné le menu; Jean Philippe, inspecteur principal des chemins de fer; Crétual, chef de division au ministère du Travail; Denis et Martin, sous-économes des lycées de Paris; Armel Beaufils, sculpteur; Boiziau, directeur du *Reporter;* Colombel, directeur des Postes et des Télégraphes de la

page 80

Haute-Savoie ; Surzur, avocat; Wilfrid Noyer, président des Bleus de Normandie ; Gautier, du ministère de la Marine; Robert Surcouf, ancien député ; Le Gat-Vergoz, directeur de la revue *Les Amis de la Bretagne;* Le Theuff, directeur au gouvernement beylical ; commandant Malestroit, d'autres encore, venus de loin...

Au champagne, le docteur Even lit les lettres d'excuses et rappelle en quelques mots que M. Steeg, qui est un des dirigeants de la politique radicale, est bien des nôtres, puisqu'il fut professeur de philosophie au lycée de Vannes. Prenant la parole, M. Steeg déclare que la Bretagne évoque toujours pour lui des souvenirs particulièrement chers. C'est pourquoi il n'a pas un instant hésité à accepter la présidence de ce banquet. Il félicite les Bleus d'être depuis toujours et de demeurer le bon ciment granitique reliant entre eux, en Bretagne, les partis de gauche, sans exclusive aucune. La laïcité a, d'ailleurs, toujours besoin, chez nous, d'être âprement défendue par d'ardents militants, car ses conquêtes sont sans trêve à nouveau contestées par les cléricaux. C'est ce que rappelle plaisamment le dessin illustrant le menu de ce soir. En avant donc toujours !

Après cette charmante allocution, qui mériterait d'être résumée de façon moins succincte, Mme Suzy Noël dit une poésie de circonstance dont elle est l'auteur et récite son monologue « Une Américaine à Paris ». M. le docteur Even chante la fameuse chanson bretonne à la gloire de nos députés et « envoie », comme seul il sait le faire, le « Grand Mahurec ».

Mais minuit approche, il faut se séparer. On se donne rendez-vous à l'inauguration du monument Yves Guyot, à Dinan, le 17 juillet, en se félicitant de cette soirée, au cours de laquelle, dans une atmosphère de confiance et de saine gaieté, notre douce Bretagne n'a pas cessé d'être évoquée.

GUYOT DE LA HARDROUYÈRE.

INAUGURATION
DU MONUMENT YVES GUYOT

Il est dans la tradition des Bleus de Bretagne d'honorer avec solennité la mémoire de ceux d'entre nos compatriotes qui ont le plus contribué à l'exaltation de l'idéal laïque et républicain. Par un effet de longue et patiente propagande et avec l'aide du ciseau de notre éminent ami Jean Boucher, depuis plus d'un quart de siècle, le philosophe Renan semble, à l'ombre de l'église abbatiale de Tréguier, poursuivre, dans une pose familière, sa méditation profonde. C'est encore à l'initiative des Bleus et aussi à l'art de Jean Boucher que Yves Guyot, le brillant journaliste, le savant économiste, le grand ministre des Travaux publics est depuis peu de temps redevable de paraître, sur les remparts de

page 81

Dinan, sa ville natale, formuler devant une République attentive, les principes essentiels du bonheur des peuples.

Le dimanche 17 juillet, en effet, dès le matin, la vieille et magnifique cité ducale, encore parée de ses atours de fête nationale, s'apprêtait à recevoir avec un joyeux enthousiasme M. Camille Chautemps, ministre de l'Intérieur, et toutes les personnalités de la politique, de la science, des arts et des lettres venus assister à l'inauguration du monument de son illustre enfant, Yves Guyot.

Une double déconvenue, qui heureusement ne diminua en rien son entrain, lui était réservée. Le ministre, retenu par le débat de la Chambre, avait dû s'excuser, promettant seulement de se rendre au banquet. De plus, le soleil s'obstinait à bouder, contraignant ainsi le jour à prendre une physionomie maussade. La cité aux remparts hérissés de donjons moyenâgeux et aux bosquets fleuris qui cachent à demi de coquettes villas, avait cependant conservé son accueillant sourire. Et les Dinanais ainsi que leurs invités n'en ont pas moins célébré comme il convenait Yves Guyot, sous la conduite de notre camarade Michel Geistdorfer, l'actif député-maire qui, depuis cinq années, préside avec un rare bonheur à la prospérité et à l'embellissement de sa vieille cité solidement bardée de granit.

Il y eut d'abord, à l'Hôtel de Ville, une brillante réception des parlementaires bretons, des autorités et des corps constitués des départements des Côtes-du-Nord et d'Ille-et-Vilaine, des représentants du Comité Yves Guyot et des Bleus de Bretagne. Puis ce fut, en un cortège escorté de dragons, une visite dans la ville, à travers de vertes promenades d'où le regard embrasse les riantes profondeurs de la vallée de la Rance. Nous passons par la porte du Guichet, récemment creusée dans les murs du château de la duchesse Anne, nous visitons rapidement le nouveau dispensaire dont l'aménagement répond à toutes les exigences de la technique moderne, et nous arrivons devant le monument de Yves Guyot. C'est une stèle que surmonte le buste de Yves Guyot et au pied de laquelle Marianne se redresse pour écouter. L'équilibre dans les proportions et la sobriété des lignes en font un ensemble harmonieux qui ne manque pas de noblesse ni de beauté.

L'inauguration eut lieu en présence de la veuve du grand économiste et de ses deux filles. Le sénateur Pierre Even, président des « Bleus de Bretagne », en remettant le monument, a rappelé avec éloquence la carrière politique de Yves Guyot, l'un des fondateurs de la troisième République. Il ajouta en terminant que bientôt serait gravée dans le roc lannionnais l'image, si familière aux pêcheurs de Trebeurden, de notre regretté président d'honneur Aristide Briand. Après notre camarade Michel Geistdorfer, qui exprima les remerciements de la ville de Dinan, ont pris successivement la parole : MM. Truchy, de l'Institut; Camille Vallaux, secrétaire général du Comité du Monument; Colson, de l'Institut, président de la Société des Economistes; docteur Sorel, vice-président de la Société de Libre-Echange; Georges Coulon, qui donna lecture d'une lettre de Henry Béranger; Edmond Julia, président de l'Association des Journalistes républicains; Levisalle, Gardes, directeur au ministère de l'Air.

page 82

Le cortège se reforma ensuite pour gagner le quartier de cavalerie où, dans le manège, eut lieu le banquet. Plus de sept cents convives y participèrent. Les hors-d'œuvre étaient à peine servis qu'une immense acclamation s'élève subitement, couvrant les accents de la *Marseillaise*. M. Camille Chautemps faisait son entrée dans le manège, conduit par M. Guy La Chambre, député de Saint-Malo. Au milieu d'ovations prolongées, le ministre de l'Intérieur prit place à la table d'honneur, où se trouvaient déjà Mme et Mlles Guyot, MM. Michel Geistdorfer, Meunier, sénateur, président du Conseil général des Côtes-du-Nord; Le Trocquer, Pierre Even, Gasnier-Duparc-Lancien, Le Gorgeu, Guillemot, Brard, sénateurs; Lorgeré, André Cornu, Michel Chappedelaine, Thébaut, députés; Bellanger, ancien sous-secrétaire d'Etat; Moriette, secrétaire du Conseil municipal de Paris; Béquet, président du Conseil général de la Seine; Jean Boucher, etc.

Au dessert, après MM. Geistdorfer, Moriette, Béquet, M. Camille Chautemps se leva à son tour et dans une magnifique improvisation exalta les mérites d'Yves Guyot. Le ministre rappela que l'homme politique avait dénoncé les excès du protectionnisme et travaillé au rapprochement franco-anglais. Ce fut pour l'orateur une occasion de brosser à grands traits l'œuvre du président Herriot et de mettre en relief les importants résultats obtenus la veille à Lausanne.

En prenant fin l'inauguration du monument Yves Guyot terminait une page heureuse des annales des Bleus de Bretagne.

PIERRE JOSSE.

LES ARTISTES
VIS-A-VIS DU RÉGIONALISME

Il est difficile d'éveiller l'attention du public en lui parlant de la crise économique et plus difficile encore de l'émouvoir. Les journaux, chaque jour, donnent le chiffre des chômeurs, proposent des solutions. Cela ne concerne que les salariés. Des artistes on parle peu ou mal. On les décore, mais on ne fait rien pour eux.

Aucune catégorie sociale n'est frappée aussi durement; les musiciens, après une prospérité éphémère, sont vaincus par les moyens mécaniques; les sculpteurs, favorisés d'abord par les monuments glorieux, les peintres, graveurs, illustrateurs, artisans d'art, après avoir peu bénéficié de la prospérité d'après guerre, sont atteints dans leur vitalité même.

La bourgeoisie cultivée ayant fait place à celle sans culture, issue du mercantilisme, l'opinion, n'ayant plus ses guides a cru que les économies devaient se faire au détriment de l'art, qui ne se mange ni ne se boit. Il en résulte que les arts d'agrément ne sont plus nécessaires, voire même utiles.

Les artistes sont en voie de déclassement. Une valeur sociale certaine, une des forces éducatives les plus nécessaires à la vie de notre pays, celle qui

page 83

avait présidé à la création du goût français qui avait fait naître ce besoin d'équilibre et de mesure en tout, est en voie de disparition. N'y a-t-il plus de place dans notre république pour les artistes et les poètes ?

Au début de l'année je présentais à M. le député Fiancette une délégation d'artistes... Où sont les crédits ? Où sont les commandes promises ? Attendra-t-on que la famine apporte la solution définitive ?

Artistes issus de toutes les provinces de France, qu'a-t-on fait pour vous dans vos petites patries ?

Quelle aide protectrice nous a donné le régionalisme?

Le poète Jean Philippe me disait, naguère : « Soyons nombreux, nous pourrons tout ! » Il eut autour de lui le nombre et présida la Fédération des sociétés bretonnes, mais ne put dire en quoi consistait ce tout. Cette action négative du fédéralisme régional ne pourrait-elle se muer en action bienfaisante en prenant pour but la production de l'art et des artistes ? Il est très gentil de donner à danser, mais il est cruel que ce soit devant un buffet vide.

Que demain toutes ces sociétés régionales veuillent s'intéresser à cette classe qui meurt à l'art et elle refleurira comme le bâton du pèlerin; mais qu'elles se hâtent.

Y. M. DE JAEGHER.

BEAUX-ARTS

Du Maître Jean Boucher :

Deux monuments, DEBUSSY, il y a quelques mois, YVES GUYOT hier. Deux remarquables témoignages de l'élévation et de la maîtrise de notre grand artiste breton.

Au Salon :

D'ARMEL-BEAUFILS : L'exécution en pierre, de sa *Dernière Epingle,* si admirée l'an dernier et le buste de Mlle EDITH LANCIEN, fille de notre ami le sénateur LANCIEN, portrait d'une grâce exquise.

De MAURICE LEDERLÉ : *La Procession à Plouguerneau,* lithographie originale, pleine de caractère, certainement incomprise de ceux qui l'ont exposée dans un coin obscur.

D'ARMAND MELCHER, qui délaisse la lithographie, une aquarelle : *Les Rochers Festonnés* où l'on retrouve son habituelle virtuosité.

De LOUIS ROGER : Deux beaux portraits dans la manière de celui qu'il fit du socialiste BRUNETIÈRE; œuvres sensibles et savantes d'un vrai portraitiste.

De SUZANNE DE JAEGHER, deux paysages : *La Baie de Morlaix,* marine, et *Anost* (monts du Morvan) qui lui ont valu le Prix Brizard 1932, décerné par l'Académie des Beaux-Arts.

Paris. Imp. Nouvelle (assoc. ouvr), 11, rue Cadet. — J. Amilcar, dir. — 1588-32.

page 84

26

document 26

Union Amicale des Bleus de Bretagne

(Fondée en 1899)

Élections du Comité Central pour 1935

Liste proposée par le Comité sortant

MM. Armel BEAUFILS, sculpteur, membre sortant.
Jean BOUCHER, statuaire, membre sortant.
BOUGLE, directeur-adjoint de l'École Normale Supérieure, membre sortant.
Armand CHARPENTIER, romancier, membre sortant.
COLOMBEL, directeur des Postes et Télégraphes, membre sortant.
COURTOIS, ingénieur des Travaux de la Marine, membre sortant.
CRÉTUAL, chef de Division au Ministère du Travail, membre sortant.
DROUET, receveur des Postes et Télégraphes, membre sortant.
LE DU, professeur au Lycée Montaigne, membre sortant.
Victor GAULT, ancien régisseur de Maison départementale, membre sortant.
GOURMELON, contrôleur des Postes et Télégraphes, trésorier général sortant.
HAMONOU, directeur honoraire au Ministère des Postes et Télégraphes, Vice-Président sortant.
DE JAEGHER, artiste peintre, membre sortant.
Pierre JOSSE, surveillant général au Lycée Montaigne, Secrétaire général sortant.
LAUZON, sous-chef de Bureau au Ministère des Postes et Télégraphes, membre sortant.
Docteur LE CANN, membre sortant.
LECOURBE, directeur des pêches maritimes à la marine marchande, membre sortant.
Gustave LE HÉNAFF, inspecteur des Contributions indirectes, Secrétaire Adjoint sortant.
Pierre LEROUX, secrétaire du Parquet de Guingamp, membre sortant.
MILON, chef comptable.
Jean PHILIPPE, inspecteur principal des Chemins de fer, membre sortant.
Robert SURCOUF, ancien député, membre sortant.
TORAU-BAYLE, publiciste, membre sortant.
Docteur TOSTIVINT, Vice-Président sortant.
Camille VALLAUX, professeur honoraire, Vice-Président sortant.
Albert WILM, avocat à la cour, ancien député, membre sortant.

Prière d'adresser les listes avant le 21 Février 1934, à M. Pierre Josse, Secrétaire général des Bleus, 17, rue Auguste-Comte, Paris-5e.

(Le nom du votant doit être inscrit en-tête de l'enveloppe imprimée ci-jointe, expédiée affranchie ouverte, contenant uniquement la liste, étant bien entendu que celle ci-dessus n'est qu'indicative).

Application de l'article VII des statuts : *Sont en outre membres de droit du Comité Central :*

a) *Les Présidents de sections;*
b) *Les Sénateurs, Députés et Conseillers généraux adhérents aux* Bleus.

11.877

loge 85

Union Amicale des Bleus de Bretagne

Document 27

Assemblée générale du 26 février 1929

Rapport moral du Secrétaire Général

Monsieur le Président,

Messieurs et chers compatriotes,

Les Républicains, si libertaires qu'ils soient, ont, eux aussi, leurs traditions. C'est, en tout cas, une tradition qui nous est bien chère à tous, que celle qui nous ramène ici, tous les ans, au mois de Février, en Assemblée générale. En 1927, ce fut le samedi 5 février. En 1928, ce fut le samedi 25 février. Cette année donc, nous sommes, quant à la date de notre réunion, dans une honnête moyenne, et, en conséquence, bien en règle avec nos statuts.

Fort de cette constatation préliminaire, j'en viens tout de suite au rappel de l'événement le plus marquant pour nous de cette année, je veux dire notre Congrès tenu à Quimper, le dimanche 5 août 1928.

Par une de ces matinées ensoleillées dont notre vieille Armorique a comme la coquetterie, elle qu'en accuse fréquemment d'avoir un tempérament pluvieux, je nous vois encore traversant, par groupes sympathiques, les luxuriants jardins municipaux de la Métropole de l'Odet, pour gagner la salle de la Mairie qu'avec une bonne grâce charmante avait mis à notre disposition le si aimable Sénateur-Maire de Quimper, M. Le Hars, depuis lors, tragiquement disparu. Là vint bientôt nous retrouver notre grand ami

page 86

de toujours, M. Le Bail, alors encore un peu meurtri d'une rude bataille électorale, mais que les électeurs sénatoriaux ont récemment vengé d'une défaite provisoire, en bon palmipède imperitée. Bon nôtres également étaient, entre les représentants du Comité radical et radical-socialiste de Quimper, M.M. le Lenéo Député du Finistère, Moisan, Directeur des Postes à Nantes, Crenn juge d'instruction à Vannes, Le Lay et Le Roux, Vice-Président et Secrétaire de la Section des Bleus de Lannion, enfin, le bataillon sacré des dévoués à toute épreuve, M.M. Bott, notre vénéré Vice-Président, Directeur de la " Bretagne nouvelle ", Jouso et Colombel, Secrétaire et Trésorier général des Bleus, Jean Boucher, Hamonou, Camille Vallaux, du Comité Central ... J'en passe et des meilleurs, en affirmant bien haut qu'en pareil cas omission n'est pas synonyme d'oubli.

De cette voix prenante qui n'appartient qu'à lui, Monsieur le Docteur EVEN, Député de Lannion, notre très-aimé Président, prononce une de ces allocutions de bienvenue si pleines d'ardeur communicative, dont il a le monopole. Il nous fait ressortir, notamment, l'utilité, la nécessité de l'union des forces républicaines, union si heureusement symbolisée, en cette radieuse journée, par cette concentration d'adhérents et de sympathisants venus de tous les cantons de Bretagne.

Après M. Even, prennent successivement la parole M. Le Hars et M. Le Bail, qui sont, eux aussi, chaleureusement applaudis. Puis se déroule le programme des travaux du Congrès, parmi lesquels je rappellerai seulement ici, pour ne pas lasser l'indulgence de mes auditeurs, le beau rapport de Bott sur la délégation cantonale et celui si érudit de Le Roux sur la Mutualité et les assurances sociales.

Ensuite, après un excellent déjeuner à l'Hôtel de France, on va en pélerinage à " Stang-ar-C'hoat ", la maison des heureux

années de notre grand poète Breton, Anatole Le Braz. Bott lit pieusement une émouvante poésie composée, en l'honneur du Maître, par un de ses anciens élèves, M. Guillaume Quemeré, où l'on s'accorde un instant de recueillement sous ces deux embrassés qui évoquent si bien la mémoire d'un fin lettré, d'un sage .

Enfin, c'est la dispersion inévitable et l'on se quitte en regrettant qu'ait si vite passé cette inoubliable journée, réconfortante à plus d'un titre et prometteuse de nouveaux succès, car elle fut une preuve tangible de la persévérance et de la ténacité, de l'ardente foi républicaine des Bleus.

Ainsi œuvrent patiemment aussi de leur côté, jour à jour, pour l'idéal démocratique, nos belles sections de Lannion, de Guingamp, de Callac et tant d'autres groupements locaux ou régionaux grâce auxquels nous avons encore enregistré de bien réconfortants succès, à l'occasion du renouvellement des Conseils Généraux. N'oublions pas non plus notre si vivante et sympathique colonie Bretonne de la Côte d'Azur, cette belle section des Bleus de Nice, que la main paternelle de notre brave ami François Hervé maintient amicalement groupée en un faisceau serré, où l'on n'a pas besoin de mettre des chemises noires pour s'entendre. De Nice je retourne à Quimper, où je vois l'ami Bott, toujours infatigable malgré les années qui s'accumul mener à bien l'organisation du Comité pour la commémoration d'Anatole Le Braz. De Quimper, nous sommes sollicités de pousser une pointe sur Dinan, où notre ancien Secrétaire général, M. Geistdoerfer, Député, fera en sorte, pareillement, que soit perpétué le souvenir du grand économiste breton, Yves Guyot. Ain de toutes parts, les Bleus ont, comme on dit, du pain sur la planche, sans omettre, mon cher Président, ce qui concerne Félix Le Dantec, à Lannion.

page 88

Je m'excuse d'une telle bousculade, sans ordre ni choix dans l'énumération; mais il importe, pour plus d'une raison, que je me taise le plus rapidement possible. Je ne le ferai pas, toutefois, sans redire, une fois encore, la nécessité de l'union, sans faire appel aussi aux jeunes, bien négligents à découvrir la beauté altruiste de notre oeuvre et bien lents à venir, de leurs muscles solides, recueillir la charge qui devient bien lourde à nos bras tremblants. Je n'en conserve pas moins une foi profonde dans l'avenir de la laïcité en Bretagne, et c'est dans ce sentiment que, vieux guetteur, je lance aux échos, une fois de plus, le cri de ralliement : " Brein araeck atae

A.E. Guyot de la Hardrouyère

page 89

28

document 28

— UNION AMICALE — DES BLEUS DE BRETAGNE

Elections du Comité central pour 1939
Liste proposée par le Comité sortant

MM. Armel BEAUFILS, sculpteur, Vice président, membre sortant
Jean BOUCHER, statuaire - -
COLOMBEL, Directeur honoraire des P.T.T. - -
COURTOIS, ingénieur des travaux de la Marine - -
DROUET, receveur honoraire des P.T.T., trésorier général sortant
GAULT, ancien régisseur de maison départementale, membre sortant
GOARIN, président de la section de Nice, Vice président sortant
GUILLON, Conseiller d'Etat
HAMONOU, Directeur honoraire au Ministère des P.T.T., Vice président sortant
de JAEGHER, artiste peintre, membre sortant
JOSSE Pierre, surveillant général au lycée Montaigne - -
LAUZON, chef de bureau au Ministère des P.T.T., secrétaire adjoint sortant
LEDERLÉ, professeur au lycée Condorcet. membre sortant
LEFEBVRE Yves, Homme de lettres - -
LE MOUEL, chef de bureau au Ministère des P.T.T. - -
MALESTROIT, capitaine en retraite
MARTIN Jean, chef de services à la librairie Larousse, trésorier adjoint sortant
MELCHER, publiciste, membre sortant
MIDY, industriel - -
PIGNOCHET, directeur du personnel au Ministère des P.T.T.
Robert SURCOUF, ancien député, membre sortant
SURZUR, avocat à la Cour - -
TORAU - BAYLE, publiciste - -
Albert WILLM, avocat à la Cour - -
LE HÉNAFF, Inspecteur des Contributions indirectes, secrétaire général sortant

Prière d'adresser les listes avant le 28 mars 1939, à M. G. Le Hénaff, Secrétaire général des Bleus, 30, rue Clairaut, Paris 17e.

(Le nom du votant doit être inscrit en tête de l'enveloppe imprimée ci-jointe, expédiée affranchie ouverte, contenant uniquement la liste, étant bien entendu que celle ci-dessus n'est qu'indicative).

Application de l'article VII des statuts : *Sont en outre membres de droit du Comité Central :*

a) Les Présidents de sections adhérents aux Bleus;

b) Les Sénateurs, Députés et Conseillers généraux adhérents aux Bleus.

page 90

document 29

Bleus de Bretagne

Section de Vannes. (année 1935)

Abbé Kreen 39 bis du Château, Brest.
Bourneau, Ingénieur Ppal de 1ère Vicinal (secrétaire) Vannes
Marchais, avocat Place de la République
Quinton, adjoint au Maire Hôtel de Ville
Rouveau, commerçant, rue Billault
Commeleu, Imprimeur, rue de la Monnaie (décédé)
Le Goff, instituteur, rue Richemont.
Herlet, professeur. E.P.S. route de Ste Anne.
Faye, homme de lettres Plaisance
Horeau, rue Philippe Lebon
Le Moenic, rédacteur à la Préfecture 71 av. aristide Briand
Bonnet, receveur des Postes en retraite, Imp. Bernus
Allot, 4 avenue La Tour d'auvergne
Chotard, rédacteur à la Préfecture
Croullet, Commis I.A. rue de Meriadec
Vinat, (ressaut payeur gal en retraite) 2 rue de l'assomption Paris 16e
Gaffre, instituteur en retraite, rue des 4 frères Crafel Vannes
Taillandier, percepteur.
Le Roux Jean, Expert comptable 10 rue Thomas de Closmadeuc
Bouraud-Henri, Directeur du Crédit agricole, rue de la Loi
Letort, concierge au tribunal, place de la République.
Carie, instituteur en retraite, 38 rue de Metz.
Coulibeuf, professeur d'Ecole Normale
De Camas, propriétaire à Rulliac en Ste Avé, sénateur (Président)
Dorso, maire de Ste Armel
Guillotin, maire de Péaule
Pagot, adjoint technique service Vicinal Ploermel
Héliais Fernand, Ingénieur. 4 Jean de Bévelay
Kirbec Jules, Muzillac
Brand Augustin, Ploermel
Morin François, La Gacilly
Bonnin, Ingénieur Ppal. Ploermel
Bocher, Commis des P.T.T. Ecole de Guer Vannes
Daniel, - 3e rue de Bel air
Prion, Conseiller Municipal, avoué. Pl. de la République
Blaise, Ingénieur au service Vicinal Questembert
Rivière, Caissier à la Banque de France rue du Drégen Vannes

Le Baut . Ingénieur du service Vicinal av de la Marne Vannes
Le Moing Louis " " allaire
Bellevalle , Ingénieur ppal Vannes
Le Corre voyageur de Commerce rue Marchand "
Parhaleux , Instituteur Guernaria Grandchamp
Gridey propriétaire rue Chiors Vannes
Guerrioré , pharmacien Muzillac
Bénard , adjoint technique 1er Vicinal rue Thiers Port Navalo
Le Bellec , " Vannes
Brescat , route de Conleau
Bouin , commis des P.T.T.
Kervadec , adjoint technique 1er Vicinal, rue de l'Hopital prolongée
Le Rodallec , Directeur d'Ecole normal
Menais , Inspecteur de Vannes
Bidel , Huissier La Roche Bernard
Gouers , Inspecteur primaire rue albert 1er Vannes
Guiette , Ingénieur du service Vicinal . Port Lesnes
Hirbec René . Carnac
Le Cloërec . rue St Vincent Vannes
Marec . La Roche Bd
Pommaud . La Trinité Porhoët
Thomas . rue Olivier de Clisson Vannes
Ogez , Inspecteur de Vannes .
Le Noble , Ingénieur en chef du 1er Vicinal, rue Alfred Roth
Maillard , Instituteur à l'Ecole normale
Griotte Charles . , rue des réservoir Lorient
Germain Yves Juge d'instruction 17 rue de Brest Quimper
Rio . agent de Surveillance du 1er Vicinal, rue Mme Mole Vannes
Recouvrir , receveur de l'enregistrement Malestroit
Jasso , à l'Hopital Pontivy
Guidec , adjoint technique 1er Vicinal Vannes
Philippe , instituteur à l'E.P.S
Guiard , Inspecteur des Travaux Publics Hotel de l'Epée
Favre , professeur honoraire 8 rue d'Terre Pontivy
Michelet Jules, fabricant de bateaux à Conleau. Vannes
Germain , architecte rue Pasteur
Tanguy , Chef jardinier , Place de l'Evêché

74 membres.
adressé le 18/5 - 3 +
75 convocations à
pour 1935

La section de Vannes était la seule à communiquer le nom de ses adhérents sinon le Comité central n'avait de rapports qu'avec le comité de la Section (Président Secrétaire Trésorier).

30

document 30

Union Amicale des Bleus de Bretagne

(Fondée en 1899)

Élections du Comité Central pour 1934

Liste proposée par le Comité sortant

MM. Armel BEAUFILS, sculpteur, membre sortant.
Jean BOUCHER, statuaire, membre sortant.
BOUGLE, directeur-adjoint de l'École Normale Supérieure, membre sortant.
Armand CHARPENTIER, romancier, membre sortant.
COLOMBEL, directeur des Postes et Télégraphes, membre sortant.
COURTOIS, ingénieur des Travaux de la Marine, membre sortant.
CRÉTUAL, chef de Bureau au Ministère du Travail.
DROUET, receveur des Postes et Télégraphes, membre sortant.
LE DU, professeur au Lycée Montaigne, membre sortant.
Victor GAULT, régisseur de la Maison départementale de Sarcelles (S.-et-O.), membre sortant.
GOURMELON, contrôleur des Postes et Télégraphes, trésorier général sortant.
HAMONOU, directeur honoraire au Ministère des Postes et Télégraphes, Vice-Président sortant.
DE JAEGHER, artiste peintre, membre sortant.
Pierre JOSSE, surveillant général au Lycée Montaigne, Secrétaire général sortant.
LAUZON, sous-chef de Bureau au Ministère des Postes et Télégraphes.
Jean LE CAN, ingénieur, membre sortant.
Docteur LE CANN, membre sortant.
LECOURBE, directeur des pêches maritimes à la marine marchande, membre sortant
Gustave LE HÉNAFF, inspecteur des Contributions indirectes
Pierre LEROUX, secrétaire du Parquet de Guingamp, membre sortant.
MAQUET, professeur honoraire, membre sortant.
Jean PHILIPPE, inspecteur principal des Chemins de fer, membre sortant,
Robert SURCOUF, ancien député, membre sortant.
LE TONTURIER, professeur au Collège de Compiègne, membre sortant.
TORAU BAYLE, publiciste, membre sortant.
Docteur TOSTIVINT, Vice-Président sortant.
Camille VALLAUX, professeur honoraire, Vice-Président sortant.
Albert WILM, avocat à la cour, ancien député.

Prière d'adresser les listes avant le 21 Février 1934, à M. Pierre Josse, Secrétaire général des Bleus, 17, rue Auguste-Comte, Paris-5e.

(Le nom du votant doit être inscrit en tête de l'enveloppe imprimée ci-jointe, expédiée affranchie ouverte, contenant uniquement la liste, étant bien entendu que celle ci-dessus n'est qu'indicative).

Application de l'article VII, 2° et 3° des statuts : *Sont en outre membres de droit du Comité Central, comme Président de Sections ou comme Parlementaires, MM. les Sénateurs Pierre Even, Président sortant ; Bellanger, Henry Béranger, Brard, Filhol de Camas, Gasnier-Duparc, Guillemot, de Kerguézec, Lamoien, Le Gorgeu, Le Bail, Lemaistre, Maulion, Mando, Meunier, Rio, Tanguy ; MM. les Députés Le Bail, Blancho, Bréant, Cadoret, Guy La Chambre, Corna, Daniélou, Duez, de Chappedelaine, Charrier, Geistdoerfer, Goude, Guernier, Le Gac, Le Roux, L'Hevéder, Lorgeré, Masson, Maze, Michel, Perrot, Piot, Pouchus, Thébault, Le Vézouet, Raude ; Goarin, Docteur Secardin, Docteur Pascal, Présidents de Sections ; Audren, Corlay, Docteur Baudet, Emile Le Hénaff, Docteur Texier, conseillers généraux.*

10.852

page 94